Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

COBAN 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

TABLE DES MATIÈRES

Cadre juridique 3

Préambule 4

I - UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 QUI S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL FLUCTUANT 5

A – Un contexte macro-économique particulièrement instable 5

B – Les collectivités, variables d'ajustement des décisions gouvernementales 9

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COBAN : LE CAP DU DÉVELOPPEMENT MAINTENU EN 2025 11

A – Habiter et faire vivre le territoire 12

1 – Une coopération territoriale renforcée 12

2 – Le logement d'aujourd'hui et de demain 13

3 – L'économie locale : un soutien aux transitions 16

B – Préserver l'environnement 20

1 – La politique de gestion des déchets 20

2 – La gestion de la ressource en eau potable 24

3 – Les partenaires du développement durable 25

C – Favoriser le vivre ensemble et la proximité 26

1 – Les mobilités : une ambition territoriale 26

2 – Les aménagements et équipements publics 30

3 – Le tourisme et la promotion du Bassin 32

D – Point sur le Schéma de mutualisation et fonds de concours 32

E – Vision agglomérée 35

III - LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2025 : PRÉSERVER NOTRE CAPACITÉ À AGIR POUR LE TERRITOIRE 36

A – Un exercice 2024 particulier 36

B – Orientations budgétaires 2025 48

C – Une programmation pluriannuelle des investissements qui s'inscrit dans une logique de continuité 50

IV- AUTRES INFORMATIONS 51

Crédits photos :
COBAN - Brigitte RUIZ - Laurent Wangermez - Leelousam - Port d'Arcachon - Régine Rosenthal - SIBA - Visu'Ailes

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Cadre juridique

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'orientations budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'orientations budgétaires (DOB).
Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans un délai maximum de dix semaines avant le vote du budget, pour les communes ou EPCI appliquant la M57. Ces obligations s'appliquent également aux Services publics industriels et commerciaux / Régies rattachés aux communes en application de l'article L.2221-5 du CGCT.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget qui sera présenté lors du Conseil communautaire du 8 avril 2025. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le Débat d'orientations budgétaires constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.
Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.5211-36 du CGCT.

Le rapport constitué doit contenir un certain nombre d'informations et notamment les orientations budgétaires envisagées concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :

- de concours financiers ;
- de fiscalité ;
- de tarification ;
- de subventions ;
- de relations financières entre l'EPCI et ses communes membres ;
- d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

L'EPCI doit également présenter les engagements pluriannuels et le cas échéant les autorisations de programme.

Il est également nécessaire de présenter la structure de la dette ainsi que la gestion de l'encours restant.

Ces éléments sont présentés à la fois pour les budgets principaux mais également pour les budgets annexes.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Préambule

Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'orientations budgétaires a pour objet de faire connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- ✓ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- ✓ d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. Le Rapport d'orientations budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote de l'assemblée communautaire. Il fait toutefois l'objet d'une délibération ayant pour objet d'attester de sa tenue auprès du contrôle de légalité.

Les perspectives présentées dans le présent rapport confirment la crise sans précédent à laquelle le Nord Bassin, comme la plupart des collectivités, est confronté. La COBAN devra travailler son budget 2025 et les exercices suivants dans ce contexte national chaotique.

L'exécution budgétaire 2024 de la COBAN montre une profonde modification de la structure budgétaire originelle de l'agglomération, avec la création d'un premier budget annexe dédié à la gestion des déchets, puis d'un budget annexe des transports profondément modifié avec la création d'un nouveau réseau urbain.

La campagne budgétaire 2025 devra ainsi tenir compte du contexte national, des effets de transformations budgétaires liés au portage et à la clarification des politiques publiques menées par l'agglomération et de la poursuite du projet de territoire.

Dans cette configuration, les élus de la COBAN souhaitent, pour autant, pouvoir continuer à investir pour le territoire mais aussi maintenir un service aux usagers de qualité.

Aussi, plusieurs objectifs de gestion devront guider la construction du budget 2025 :

- la recherche d'économies au sein des principaux postes de dépenses de la COBAN ;
- L'identification de nouvelles sources de recettes ;
- l'économie ou la stabilité des charges qui composent les différents budgets ;
- la répartition la plus juste et appropriée des charges de structure entre les différents budgets annexes (à ajuster à chaque exercice selon les activités) ;
- la recherche d'un strict équilibre pour les services disposant de recettes propres ;
- le maintien d'indicateurs de gestion satisfaisants.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

I - UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 QUI S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL FLUCTUANT

La loi de finances pour 2025 a définitivement été entérinée à l'issue d'une joute parlementaire particulièrement longue et l'adoption d'une loi spéciale permise par l'article 47 de la Constitution (loi 2024-1188 du 20 décembre 2024).
Un décret d'application a été pris le 30 décembre 2024 pour notamment préciser la limite des autorisations d'engagement et de crédits de paiement de chaque ministère.

Le Gouvernement Bayrou a engagé sa responsabilité sur la dernière mouture du projet de loi de finances, conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le lundi 3 février 2025. Une motion de censure déposée à l'issue a été rejetée par l'Assemblée nationale le 5 février 2025, permettant la mise en application du texte présenté.

De nombreuses dispositions en défaveur des collectivités ont été édulcorées par le Sénat dans sa version votée le 23 janvier 2025, rendant particulièrement plus acceptable le texte proposé pour l'ensemble des acteurs locaux malgré le maintien de dispositions significativement impactantes.

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 13 février 2025 sur le texte présenté en validant la très grande majorité des dispositions de la loi.

A – Un contexte macro-économique particulièrement instable

Après la forte contraction de 2020 due à la crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France a rebondi de **+6,9%** en 2021. Depuis, la croissance s'est progressivement ralentie, atteignant **+2,6%** en 2022, puis **+0,9%** en 2023.
Elle devrait s'établir à **+1,1%** en 2024.

Selon les prévisions de l'État, la croissance du PIB en 2025 devrait atteindre **0,9%**.
Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime que cette prévision de croissance est « *atteignable* » tout en restant optimiste considérant une perspective supérieure à celle du consensus des économistes (**+0,7%**).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

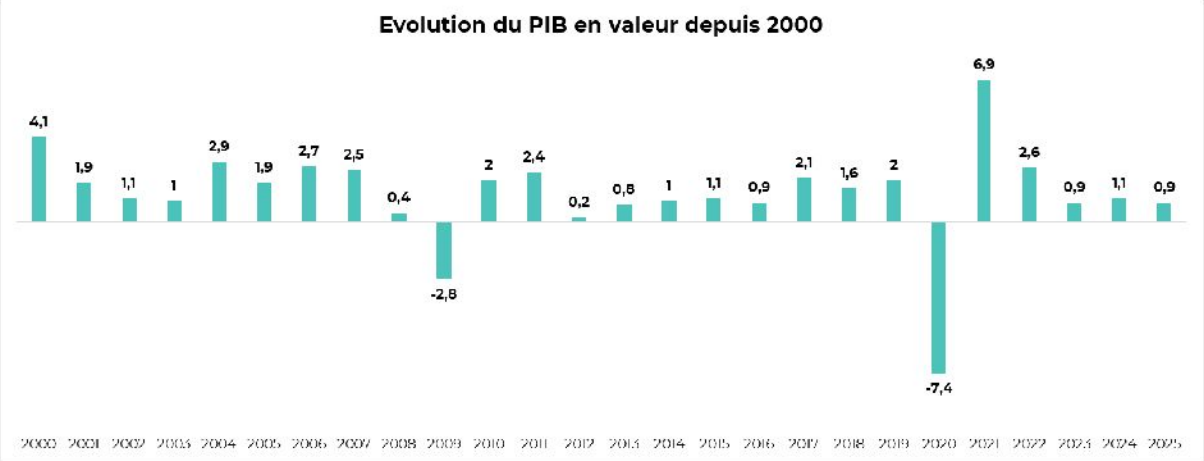

Source : Insee

L'examen de l'évolution du PIB est aujourd'hui particulièrement important pour les collectivités et notamment les EPCI à fiscalité comme la COBAN en raison de l'indexation des compensations perçues pour la suppression de la TH et de la CVAE. En effet, ces compensations sont directement indexées sur la perception de TVA par l'État.

LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES L'ÉTAT FAIT FACE DANS LE CADRE DE SES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ONT IMPACTÉ DIRECTEMENT LA COBAN EN 2024 MAIS ÉGALEMENT D'AUTRES COLLECTIVITÉS, NOTAMMENT CONCERNANT LES COMPENSATIONS PAR LE BIAIS DE FRACTIONS DE TVA.

EN EFFET, L'ÉTAT A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT OPTIMISTE SUR SA DYNAMIQUE DE TVA IMPLIQUANT LA TRANSMISSION AUX COLLECTIVITÉS DE NOTIFICATIONS DE COMPENSATIONS SUPÉRIEURES À CELLES RÉELLEMENT PERÇUES EN FIN D'ANNÉE 2024.

La faible évolution du PIB est à mettre en parallèle du renforcement important du déficit public depuis l'année 2022.

Cette situation engendre naturellement un fort renchérissement des taux d'intérêt pour l'État renforçant le **« cercle vicieux »** dans lequel s'inscrit l'État depuis un certain nombre d'années.

Evolution du déficit public depuis 2000 (en % du PIB)

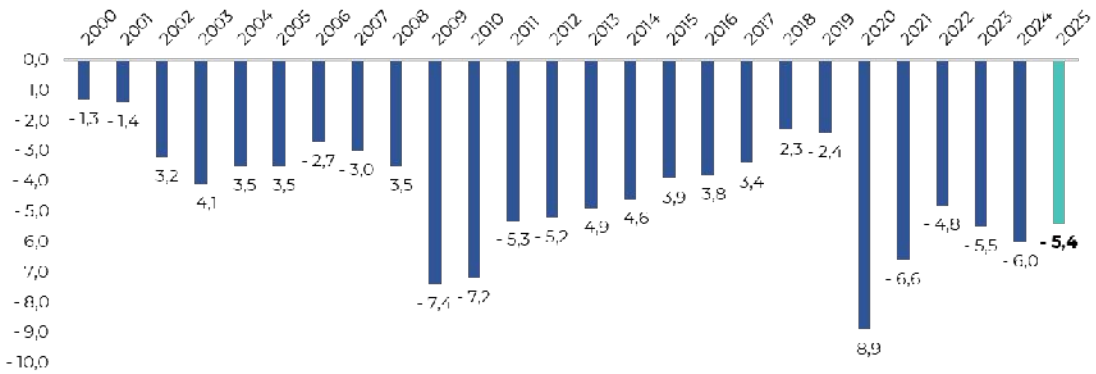

Source : Insee

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

La prévision de déficit public pour l'année 2025 est revue à la hausse par le gouvernement depuis le projet de loi de finances présenté initialement.
En effet, celle-ci est revalorisée à hauteur de **5,4%** de PIB contre **5%** initialement, en raison notamment de l'abandon de certaines dispositions prévues à l'origine dans le PLF et le PLFSS.

Le Haut Conseil évoque la situation suivante concernant la réduction nécessaire du déficit public :

> *« Alors que la charge de la dette est attendue à 67 Md€ en 2025, en progression de 8,3 Md€, après une hausse de 6 Md€ en 2024,* **le respect de la cible de déficit de 5,4 points de PIB cette année**, *dont l'ambition a déjà été réduite par rapport à l'automne dernier,* **est un impératif dans le contexte d'urgence lié au dérapage des finances publiques en 2023 et 2024**. *Compte tenu de l'urgence à réduire le déficit,* **le Gouvernement doit être prêt à prendre les dispositions nécessaires en cas de moins-values de recettes ou de dérapage de certaines dépenses** *en cours d'année. »*

Par ailleurs, conformément au constat réalisé depuis de très nombreuses années, **la dette des administrations publiques** (au sens de Maastricht) **est toujours quasi-exclusivement portée par l'État et ses administrations**.
La dette des collectivités reste particulièrement stable depuis de très nombreuses années malgré la nécessité pour elles de **suppléer l'État pour le portage d'investissements structurants** sur leur territoire.

Evolution de la dette publique des APU (en Mds€)

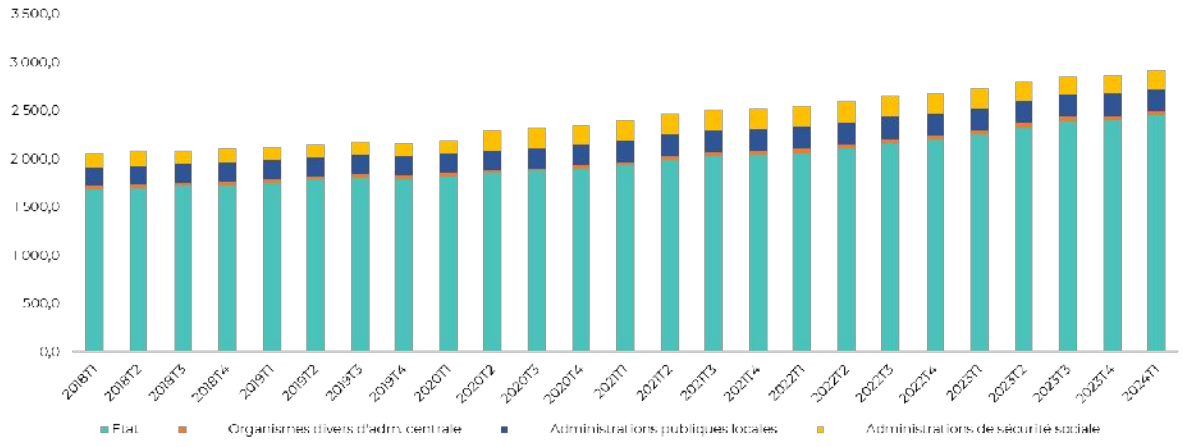

Source : Insee

En outre, il semblerait que l'inflation se stabilise au cours de l'exercice 2025 marquant la fin des fortes variations connues à la sortie de la crise sanitaire. En revanche, la très forte instabilité des relations internationales invite à la prudence quant à ces hypothèses.
Pour l'exercice 2025, l'État mise sur une inflation d'environ **1,5%.**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Concernant la COBAN, il est important de prendre en compte le glissement annuel des prix à la consommation harmonisés au mois de novembre 2024.
En effet, conformément aux dispositions du Code général des impôts, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée sur l'évolution de l'IPCH au mois de novembre de l'année N-1. Aussi, pour l'exercice 2025, les bases seront revalorisées forfaitairement à hauteur de **1,7%**.
Au cours des exercices précédents elles avaient fortement été indexées (**3,9%** en 2024 et **7,1%** en 2022).

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (en %)

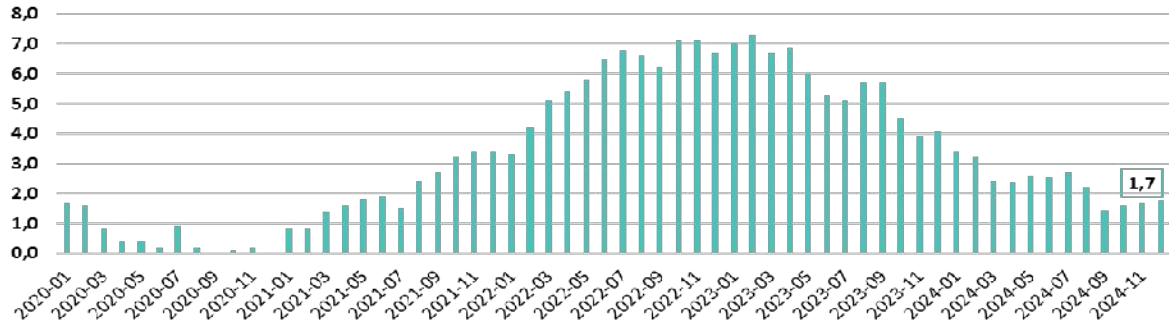

Cette situation engendre naturellement une faible évolution des produits fiscaux pour les collectivités qui conservent des taux constants.

Concernant les frais financiers, ils semblent se stabiliser depuis plusieurs mois permettant d'espérer une baisse pour les années à venir.
En effet, l'analyse des conditions de marché Euribor 3 mois et Euribor 6 mois permet de constater une inflexion des taux d'intérêt depuis la fin de l'exercice 2023.

La baisse des taux d'intérêt permettra à la COBAN de retrouver des marges de manœuvre pour le financement de ses investissements.

Evolution des conditions de marché

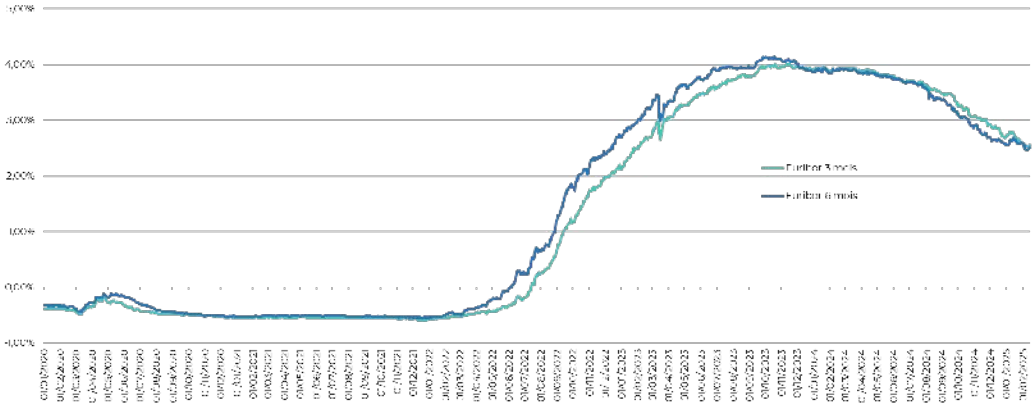

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

B – Les collectivités, variables d'ajustement des décisions gouvernementales

Malgré l'important travail réalisé par le Sénat pour limiter les impacts du PLF 2025 sur les finances des collectivités locales, plusieurs dispositions sont maintenues et entraînent, soit des pertes de recettes, soit des dépenses supplémentaires pour l'ensemble des collectivités locales.

➢ Gel des fractions de TVA

L'article 31 de la loi de finances pour 2025 prévoit **le gel des fractions de TVA versées aux collectivités**.
Ces fractions sont versées pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Elles devaient évoluer chaque année conformément à la dynamique de TVA nationale afin de prendre en compte, notamment, le dynamisme dont bénéficiaient les collectivités sur ces taxes.

Aussi, l'optimisme affiché par l'État en 2024 sur son dynamisme de TVA a eu pour conséquence une perte d'environ **210 K€** pour la COBAN, entraînant la perception d'une fraction de TVA à hauteur de **3 349 K€**.
Ce montant est ainsi gelé pour l'année 2025. Dans l'éventualité où ce gel ne serait pas intervenu, la compensation versée par l'État aurait progressé de près de **67 K€** si la dynamique de TVA nationale pour 2025 s'établissait à **2%**.

ENCORE UNE FOIS, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SONT PARTICULIÈREMENT MISES À CONTRIBUTION MALGRÉ LEUR ABSENCE DE RESPONSABILITÉ DANS LA DÉROUTE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT.

➢ Maintien des conditions de perception du FCTVA

Parmi les mesures phares du PLF 2025 pour les collectivités, le taux de FCTVA devait être abaissé à **14,85%** contre **16,404%** actuellement.
Par ailleurs, la perception du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement devait également être supprimée.
Ces dispositions ne font pas partie du texte définitif présenté à l'Assemblée nationale.

➢ Hausse du taux de CNRACL et de l'assurance maladie

Après une augmentation de 1 point de pourcentage du taux de CNRACL en 2024 pour atteindre **31,65%**, **il est prévu de revaloriser celui-ci de trois points par an pendant 4 ans**.
A horizon 2028, le taux de CNRACL représentera **43,65%**.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Pour la COBAN, cela correspond à une augmentation de **80 K€** en 2025. A l'horizon 2028 cela représentera un coût supplémentaire de **450 K€** par an, tous budgets confondus.

Par ailleurs, le taux d'assurance maladie évolue également d'un point en 2025, entraînant un coût supplémentaire d'environ **30 K€** pour l'agglomération.

➢ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)

La version initiale du PLF 2025 prévoyait la mise en place **d'un fonds de réserve visant à prélever 3 Md€ sur 417 collectivités présentant plus de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement** au budget principal du CA 2023.
Ce dispositif a été vivement contesté par l'ensemble des collectivités concernées ce qui a entraîné une forte modification de cette mesure par le Sénat.
En résulte, le Dilico.

Ce dernier prévoit un prélèvement total de **1 Md€** réparti de la manière suivante :

- **250 M€** pour les communes,
- **250 M€** pour les EPCI,
- **220 M€** pour les départements et les collectivités à statut spécial,
- **280 M€** pour les régions.

Pour les EPCI à fiscalité propre, il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges intégrant comme critère le revenu par habitant (**25%**) et le potentiel fiscal (**75%**). Sont contributrices les collectivités dont l'indice dépasse 110% de l'indice moyen.

Un plafond de **2%** des recettes réelles de fonctionnement est maintenu.

La COBAN pourrait être concernée par ce dispositif mais la liste des collectivités éligibles n'a pas encore été publiée.

➢ Réduction du Fonds vert et de la DSIL

Dans le cadre de la politique de réduction des concours au profit de l'investissement local, l'État a décidé de réduire les crédits affectés au Fonds vert. En effet, celui-ci passe de **2,5 Md€** en 2024 à **1,15 Md€** en 2025.
De son côté, la DSIL diminue également de **150 M€** en 2025.

➢ Financement des dotations de péréquation : absence d'abondement

L'accroissement de la dotation d'intercommunalité (composante péréquatrice de la DGF des EPCI) sera à nouveau abondé par l'écrêtement de la dotation de compensation perçue par les EPCI. L'accroissement représente au global **90 M€**.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

PORTEUSES D'INVESTISSEMENT LOCAL ET GARANTES D'UN PRINCIPE D'ÉQUILIBRE DES COMPTES PUBLICS LOCAUX, LES COLLECTIVITÉS SONT À NOUVEAU MISES À CONTRIBUTION PAR L'ÉTAT.

NON CONSCIENT DE SES PROPRES RESPONSABILITÉS, L'ÉTAT CHERCHE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DES RESPONSABLES À SA PROPRE DÉRIVE DES DÉPENSES PUBLIQUES ET DES COMPTES SOCIAUX.

LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ MENÉE PAR LE POUVOIR CENTRAL VIS-À-VIS DES ADMINISTRATIONS LOCALES DEPUIS PRÈS DE 15 ANS N'A JAMAIS PRODUIT LES EFFETS ESCOMPTÉS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE ET A MÊME RENFORCÉ LE DÉFICIT PUBLIC.

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COBAN : LE CAP DU DÉVELOPPEMENT MAINTENU EN 2025

Malgré des conditions d'élaborations budgétaires incertaines, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord souhaite rester ambitieuse en matière de politiques publiques et d'équipements structurants permettant de répondre au développement du territoire et aux besoins de ses habitants.

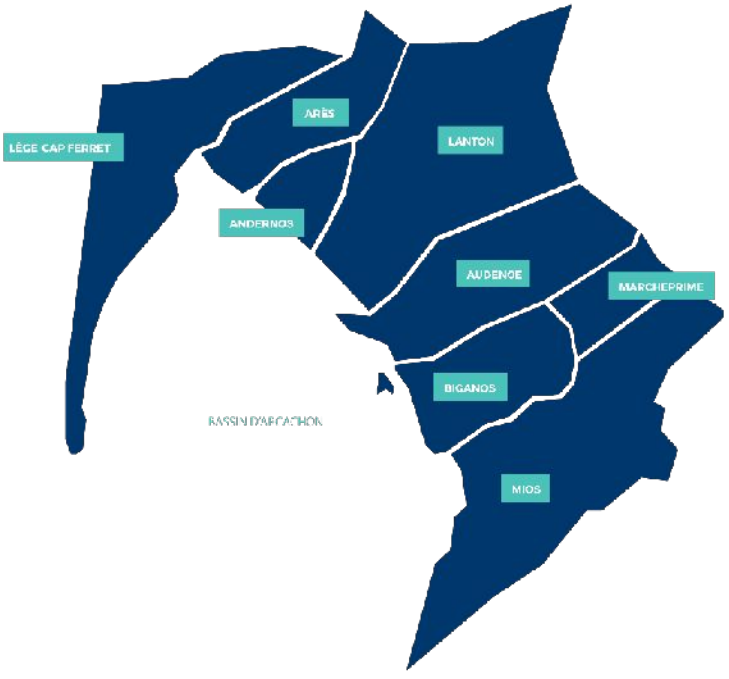

Qu'il s'agisse de mobilités, d'économie, d'habitat, de gestion de l'eau ou des déchets, chacune des stratégies déclinées depuis ces dernières années constitue un moteur de développement du territoire, tout en préservant la qualité de vie des habitants et l'écosystème fragile du Bassin d'Arcachon.

À travers son Projet de Territoire, **la COBAN s'est engagée dans l'accomplissement de projets pour le mandat et souhaite poursuivre durant ce nouvel exercice sa feuille de route sur l'ensemble des stratégies malgré le contexte général contraint.**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Face à ce contexte et aux difficultés économiques actuelles, le ralentissement de la commande publique se fait aussi sentir.
La COBAN devra ajuster avec prudence sa trajectoire financière à ces nouvelles contraintes budgétaires, tout en poursuivant son rôle moteur dans les achats publics du territoire qui contribuent à soutenir l'économie locale et nationale.
Les nombreux marchés de travaux qui ont été diligentés tout au long de l'année 2024, les bâtiments et équipements publics qui sont sortis de terre représentent plus de **9 M€** d'investissements et d'appui à l'économie du territoire.

L'objectif de la collectivité est de maintenir « un soutien élevé » à la commande publique avec une enveloppe de près de 11 M€ permettant la poursuite des chantiers lancés et l'amorce de nouveaux projets.
En même temps, des choix d'investissements et une stratégie fiscale seront à définir (en commun avec les 8 villes de la COBAN), afin que les orientations budgétaires 2025 en permettent sereinement la poursuite.

A – Habiter et faire vivre le territoire

1 – Une coopération territoriale renforcée

Le développement de notre territoire passe par une relation équilibrée et dynamique du Nord Bassin avec ses voisins et ses partenaires.
C'est le sens du partenariat fort et ancien avec la COBAS, la Communauté de communes du Val de l'Eyre au sein du Pays Barval et plus récemment avec Bordeaux Métropole, dans le cadre du Contrat des Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT).
La coopération entre la Région, le Département, la Métropole et la COBAN représente bien plus qu'un simple accord. Elle incarne une volonté partagée de relever durablement les défis communs visant à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants et parties prenantes des deux territoires signataires de ce contrat.

Signature du contrat entre la COBAN et Bordeaux Métropole le 2 février 2023

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Après de nombreux mois de travail, le Conseil syndical du SYBARVAL a approuvé le Schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre par délibération du 6 juin 2024.

C'est une phase décisive pour le Nord Bassin qui doit tenir compte, dans ses choix de développement et d'aménagement du territoire, des enjeux de production et d'économie d'énergie, de préservation des espaces naturels sensibles et d'amélioration de la vie quotidienne, notamment en lien avec les questions d'habitat, de mobilité, de développement économique, de qualité environnementale du territoire, de prévention des risques….

Le caractère exceptionnel du territoire oblige à penser un développement harmonieux permettant de préserver les espaces naturels tout en continuant à le développer pour les résidents actuels, mais aussi pour l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiques.

Les aménagements futurs du Nord Bassin s'appuient sur les atouts de la multipolarité, point d'appui pour équilibrer le territoire, décliner et hiérarchiser les objectifs de développement.

En 2025, la COBAN continuera à s'investir à toutes les échelles de coopération afin d'inscrire le Nord Bassin dans une dynamique partenariale forte avec ses différents partenaires qui portent pour son compte des politiques publiques majeures, tant pour l'aménagement du territoire que pour répondre au besoin des habitants.

2 – Le logement d'aujourd'hui et de demain

L'année 2025 sera celle de la politique du logement marquée par l'adoption, au premier trimestre de l'année, du Programme local de l'habitat (PLH), premier de son genre sur le Nord Bassin.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Également, la Conférence intercommunale du logement (CIL) installée en 2024 sera dans sa phase opérationnelle en 2025 avec la déclinaison concrète du volet d'attribution de logements sociaux du PLH. Cette démarche partenariale vise à harmoniser et coordonner l'accès au parc social et à favoriser la mixité sociale, au travers des attributions de logements.

AMÉLIORER LES MODES D'HABITAT

Déjà amorcée en 2024 sur la commune d'Arès, **l'expérimentation de logements éphémères en structure modulaire sera reconduite pour la période estivale 2025 pour 24 saisonniers.**

L'agglomération poursuivra également sa participation financière auprès de la commune de Lège-Cap Ferret qui porte la gestion d'un camping dédié aux saisonniers.

A l'appui de ces deux années d'exercice, l'agglomération construira son plan pérenne d'intervention en matière d'accueil des saisonniers en lien avec les besoins des entreprises touristiques du territoire.

La sensibilisation des usagers aux enjeux de production et d'économie d'énergie en lien avec les questions d'habitat est très prégnante sur le territoire. Chaque année, **la plateforme énergétique gratuite ÉCO'BAN** reçoit de plus en plus de visiteurs.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les Régions assurent le soutien financier des plateformes de rénovation énergétique.

A compter de cette année 2025, un nouveau dispositif de contractualisation entre les collectivités locales et l'État prend forme. Cette nouvelle organisation implique un engagement entre 3 et 5 ans dans le dispositif et permet de poursuivre le travail partenarial avec le SYBARVAL qui porte la candidature unique des plateformes de la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

L'importante tension exercée sur le marché du foncier, à l'échelle du Nord Bassin, résulte de sa forte attractivité.

La COBAN souhaite accompagner au mieux la construction afin de préserver le cadre de vie et maintenir les diversités paysagères locales et ce, en répondant aux besoins en logements actuels et futurs des ménages, tout en veillant à ne pas exclure les populations les plus modestes et les jeunes, pour qui l'accès au logement s'est complexifié.

A ce titre et sur la base du PLH, la COBAN s'engage en 2025 dans la mise en place d'une Charte architecturale et paysagère. Cet outil sera mis à disposition des communes et pourra être annexé au PLU communal.

La Charte architecturale et paysagère sensibilise et accompagne les porteurs de projets (habitants, élus, collectivités, constructeurs, artisans, aménageurs, architectes, etc.) dans leurs démarches de travaux (construction, réhabilitation, aménagement, plantation) par l'intégration de recommandations et/ou de préconisations écrites et illustrées. Ce travail s'appuiera sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine (a'urba).

LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Outre les dépenses de fonctionnement liées à la délégation de service public concernant la gestion des aires d'accueil communautaires ainsi que les frais de participation à l'association départementale ADAV33, 2025 consacrera des enveloppes pour des travaux de rénovation des aires d'accueil d'Audenge et de Biganos.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

3 – L'économie locale : un soutien aux transitions

Créer un environnement favorable à l'épanouissement des entreprises, à l'accueil de nouveaux entrepreneurs et au rayonnement des filières emblématiques et innovantes du territoire, c'est le fil rouge de la stratégie de développement économique du Nord Bassin.

En 2025, la COBAN trace son chemin pour concrétiser la dernière brique de sa feuille de route pour devenir une place forte d'accueil d'entreprises.

Il s'agit de concentrer et de structurer de manière concertée et coordonnée des moyens sur quelques axes stratégiques :

- ✓ la valorisation, la modernisation et l'extension des 13 parcs d'activités du territoire ;
- ✓ le soutien renouvelé aux acteurs du développement économique, structures dynamisant l'emploi et l'économie locale ;
- ✓ la promotion des filières emblématiques du territoire ;
- ✓ le développement de l'ingénierie territoriale au service des entreprises.

LES PARCS D'ACTIVITÉS : UNE FORCE ÉCONOMIQUE

La COBAN gère 13 parcs d'activités avec des vocations et structurations diverses.

Ces lieux sont de véritables places fortes pour y entreprendre et développer des activités artisanales, commerciales et industrielles.

La COBAN investit chaque année dans l'entretien des espaces publics de ces parcs (voirie, entretien, espaces verts, éclairage…) et a entrepris en 2024 une refonte de leur signalétique qui se poursuivra en 2025 avec l'implantation de Relais Information Service (RIS) à l'entrée de chaque zone.

D'importants projets d'aménagement et d'extension sont en cours.
En 2025, sont programmées :

- ✓ la finalisation de la commercialisation des 9 lots de l'extension de la 7e tranche de la zone du CAASI à Andernos-les-Bains ;
- ✓ la poursuite des études d'extension du secteur 0 du parc d'activités de Mios Entreprises, de P2A à Audenge et de Grande Lande à Arès.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

SOUTENIR LES RÉSEAUX D'ACTEURS ÉCONOMIQUES

Un soutien toujours renouvelé auprès des acteurs du développement économique du territoire qui animent et structurent l'écosystème. Ces soutiens accompagnent la construction d'une offre de services performante.

En 2025, la COBAN poursuivra son aide aux clubs d'entreprises et associations à vocation économique, sociale et solidaire :

- MISSION LOCALE DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE pour son soutien en faveur de l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- CACBN pour le forum PASSNORD et DEBA en soutien à l'organisation du Challenge des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises ;
- CHARLY DELTA pour la Journée des Métiers de l'Aéronautique ;
- TOUS BASSIN pour le partenariat annuel dans l'organisation d'un Salon visant à faire découvrir les produits locaux en circuits courts ;
- CONNECT'ENCES via le Pays Barval, plateforme pour soutenir l'emploi partagé ;
- CMA Nouvelle-Aquitaine via une convention-cadre ;
- INITIATIVE GIRONDE avec la signature d'une convention pour l'accompagnement des porteurs de projet en création/reprise d'activité ;
- ADAPEI, pépinière d'insertion d'entreprises ;
- ATENOBA Recyclerie, acteur phare de l'ESS du territoire ;
- INSERCYCLES, acteur incontournable de l'ESS, de l'appui à la politique de recyclage et animateur d'actions pour une mobilité douce ;
- COLLECTIF TERRITORIAL MARÉES pour sa démarche d'Écologie industrielle et territoriale (EIT) qui vise à optimiser les ressources du territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières premières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique « Rien ne se perd, tout se transforme. ».

LES FILIÈRES EMBLÉMATIQUES

LA COBAN soutient des secteurs stratégiques et emblématiques de l'économie locale qui font le rayonnement et l'attractivité du territoire.

L'agglomération renouvellera sa participation au Salon Nautique d'Arcachon en appui à la filière du nautisme et à la mise en avant d'entreprises innovantes et décarbonées.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

La filière Bois-Forêt est historiquement soutenue par l'agglomération via des actions de promotion et d'animations.

L'agglomération soutient également des projets de création ou de reprise d'entreprises ostréicoles, en accordant une subvention de **5 000 €** à une première installation.

Avec la labellisation Territoire d'Industrie aux côtés de Bordeaux Métropole et du Grand Port Maritime de Bordeaux, ce sont de nouvelles opportunités pour ces filières dans le développement des activités du nautisme décarboné, bois et matériaux biosourcés et le positionnement stratégique du territoire de la COBAN.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Une ingénierie d'appui au développement économique lisible et efficace se structure au fil des années avec récemment l'appui de la SEML Route des Lasers (participation de la COBAN au capital en 2024) et les partenaires historiques de l'agglomération : l'agence économique BA2E, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bordeaux-Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

La signature d'une convention-cadre 2023-2025 avec la CMA a permis d'avoir une connaissance plus fine des entreprises artisanales du territoire pour les accompagner au mieux dans leurs projets (soutien aux démarches création, transmission..., formation professionnelle, accompagnement aux pratiques éco-responsables, appui opérationnel des dirigeants...).

Signature de la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine le 19 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

L'agence économique BA2E accompagne annuellement environ 80 entreprises et porteurs de projet sur le territoire de la COBAN avec des accompagnements spécifiques pour les dossiers complexes et les entreprises en difficulté.

En 2025, une ingénierie d'appui au développement économique de projet innovant et décarboné viendra compléter l'offre de soutien aux entreprises et porteurs d'activités avec l'arrivée d'un chef de projet sur le programme « Territoire d'Industrie », co-financé par Bordeaux Métropole et la COBAN.

ZOOM

La labellisation en 2024, en tant que « Territoire d'Industrie » de Bordeaux Métropole aux côtés du Grand Port Maritime de Bordeaux et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord est un gage de reconnaissance et de réussite pour l'ensemble des parties prenantes.

Le programme a pour objectif de soutenir en priorité les projets orientés vers la transition écologique : une confirmation nationale de l'ambitieuse politique industrielle décarbonée menée sur le territoire.

La labellisation « Territoire d'Industrie » souligne la résilience de Bordeaux Métropole, du Grand Port Maritime de Bordeaux et de la COBAN, anticipant et accompagnant les transitions énergétiques et la décarbonation des activités industrielles.

Cette reconnaissance permettra de renforcer les initiatives de ces acteurs, en collaboration avec l'État, ses opérateurs et partenaires, pour soutenir l'écosystème industriel dans son adaptation et sa transformation vers l'industrie du futur.

Les axes d'intervention orientés sur l'innovation, la transition écologique et énergétique, l'optimisation du foncier industriel et le développement des compétences, illustrent l'engagement résolu des entités pour un avenir industriel durable.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

B – Préserver l'environnement

1 – La politique de gestion des déchets

Afin d'apporter une plus grande transparence dans la gestion financière de chacune de ses compétences, l'agglomération a souhaité en 2024 structurer un nouveau budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

2024 a donc été la première année d'exécution de ce nouveau budget annexe, elle a permis de mesurer véritablement le poids financier de cette compétence Déchets au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par l'agglomération.

Des ajustements, transferts et/ou remboursements de charge restent encore à affiner avec le budget principal, l'année 2025 n'en sera que plus précise dans ses estimations pour devenir l'année de référence budgétaire de ce budget annexe.

La compétence de gestion des déchets est une compétence historique de l'intercommunalité, l'année 2025 sera un tournant dans sa mise en œuvre, tant au niveau de son programme d'action de réduction des déchets, qu'au niveau opérationnel en ouvrant les portes d'un lieu dédié à sa logistique, le Centre technique intercommunal.

Dans le cadre de la revalorisation des anciennes décharges, des bâtiments d'environ 930 m² situés sur l'ancien Centre d'enfouissement technique (CET) d'Audenge ont été réhabilités en 2024 pour accueillir le Centre technique intercommunal. La COBAN a porté l'ensemble des travaux pour plus de 1,2 M€.

Ce nouvel espace permet de stocker du matériel pour les déchèteries, les bacs et containers à ordures ménagères et d'offrir un lieu de travail aux agents avec des bureaux, vestiaires et sanitaires appropriés. La réhabilitation de ce bâtiment évite désormais à l'agglomération des frais de location.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

LA PRÉVENTION ET PROMOTION DU TRI

La COBAN fait constamment évoluer ses pratiques afin d'optimiser ses équipements et contribuer à la réduction et à la valorisation des déchets.
L'objectif 2025 de l'agglomération est de parfaire ses pratiques en s'engageant dans son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA).

Ce document travaillé avec un bureau d'études désigné par la COBAN constituera un des piliers de la nouvelle stratégie Déchets de l'agglomération en prévoyant les objectifs, actions et moyens à mettre en œuvre pour accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités du territoire en matière de réduction des déchets et de diminution de leur dangerosité.

Le programme d'actions sera défini en concertation avec les acteurs locaux, les élus et les services de l'agglomération.

Le service Prévention des déchets continuera en parallèle ses animations régulières d'ateliers spécifiques auprès des scolaires, ainsi que dans divers établissements publics et privés.

Des conseils spécifiques sont également donnés à diverses structures organisant des évènements afin de minimiser la production de déchets induits.

La distribution gratuite de composteurs et bio-seaux auprès des foyers du territoire se poursuivra également tout au long de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

LES BIODÉCHETS

La mise en œuvre du tri à la source des biodéchets initiée en 2024 se poursuivra en 2025 avec l'implantation de nouveaux équipements de collecte et une incitation renouvelée au compostage individuel.

La solution du compostage domestique n'étant pas adaptée à l'ensemble des foyers du territoire, des "**cabanes à biodéchets**" (points d'apports volontaires sous forme d'abris-bacs avec accès sécurisé) seront installées durant toute l'année 2025 sur différents secteurs, permettant ainsi à un maximum de personnes habitant en résidence collective ou ne disposant pas de jardin de pouvoir également trier leurs restes alimentaires.

Afin de contribuer activement à la valorisation de l'ensemble des biodéchets du territoire, la COBAN travaille sur une nouvelle offre de collecte concernant les **biodéchets des professionnels**.

Ce nouveau service, nécessitant un certain délai dans sa mise en œuvre, sera déployé progressivement dans le courant de l'année 2025.

ZOOM

Les élus de la COBAN ont acté en fin d'année 2024 le process de traitement des biodéchets bientôt collectés sur le Nord Bassin. Ils seront valorisés en énergie verte (biogaz) et en fertilisant naturel (digestat) grâce au méthaniseur localisé à Mios et exploité par la société CVE.

A cet effet, la COBAN met en place, à partir de février 2025, des points d'apports volontaires pour les biodéchets des particuliers ne disposant pas de jardin et ne pouvant donc pas bénéficier d'un composteur. Ces abris-bacs seront implantés sur différentes zones du territoire. Les habitants pourront ainsi les remplir à leur rythme en y déposant leurs restes alimentaires. Ces « cabanes à biodéchets » seront régulièrement lavées et entretenues pour éviter toute nuisance.

Les biodéchets des professionnels également collectés courant 2025 seront eux aussi envoyés sur cette unité de méthanisation.

A noter que le méthaniseur valorisera jusqu'à 19 000 tonnes de matières organiques par an.

Il accueillera également les fumiers équins des centres équestres, ainsi que les rebuts et invendus de l'industrie agro-alimentaire produits principalement dans un rayon d'une heure de trajet autour de l'unité.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

LES ORDURES MÉNAGÈRES

En matière de collecte et traitement des déchets ménagers, la COBAN entend poursuivre sa stratégie de collecte en porte-à-porte et poursuivra l'installation de conteneurs semi-enterrés aux endroits stratégiques du territoire.

Coté collecte, le futur marché de gestion de collecte des ordures ménagères sera relancé cette année 2025 avec l'objectif de maintenir un niveau de service aux usagers de haute qualité, tout en accompagnant la réduction de production de déchets.

Coté traitement des ordures ménagères, l'agglomération continue le travail avec les autres collectivités du département.
Cette démarche commune avec 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de traitement des déchets résiduels du département de la Gironde vise à se regrouper afin d'être autonomes et, in fine, de diminuer le coût de traitement des déchets ménagers.
Cette action « Stratégie Déchets 2027 » est intégrée au Contrat de coopération territoriale avec Bordeaux Métropole.

LES CENTRES DE TRANSFERT ET DÉCHÈTERIES

L'ensemble des actions menées sur les 2 centres de transfert, les 8 déchèteries et la déchèterie pour les professionnels se poursuit en visant toujours une valorisation maximale des déchets générés sur l'ensemble du territoire.

Du côté des centres de transfert, les travaux de renouvellement des trémies seront entamés fin 2025.

Du côté des déchèteries, les petits travaux d'entretien et de maintenance de ces équipements sont toujours maintenus afin d'offrir aux usagers des installations de qualité.
Le déploiement de la vidéoprotection des sites est également prévu sur l'année.

Les filières de recyclage jeux et jouets / outillage du peintre / articles de sport et loisirs / articles de bricolage et de jardin, thermiques et non thermiques, sont maintenues, tout comme celle des déchets coquilliers des particuliers grâce au partenariat avec le CRCAA.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

2 – La gestion de la ressource en eau potable

Depuis 2020, **la COBAN est compétente en matière de gestion de l'eau potable et de sa distribution** recouvrant :

- ✓ 971 km de réseaux,
- ✓ 20 captages,
- ✓ plus de 47 250 abonnés,
- ✓ pour un volume total produit de plus de 6 840 000, m^3,
- ✓ 26 ouvrages de stockage.

La totalité de l'eau potable qui alimente les communes du Nord Bassin est puisée dans les nappes de l'Eocène et de l'Oligocène, à plus de 300 mètres de profondeur. L'eau distribuée aux abonnés présente une bonne qualité (niveau maximal selon les critères de l'Agence Régionale de Santé). Le seul traitement dont bénéficie l'eau est l'ajout de chlore, nécessaire pour garantir sa qualité lors de son transport dans les réseaux d'eau potable.

La gestion du service de l'Eau potable de la COBAN est assurée par des Délégations de Service public (DSP). Dans le cadre de la prise de compétence par l'intercommunalité, les maires ont choisi d'harmoniser la gestion de l'eau potable sur le Nord Bassin. **Il s'agit d'une démarche progressive qui s'achèvera fin 2030. A cette échéance, l'eau potable sera gérée de la même manière, avec des moyens et des objectifs identiques sur l'ensemble des 8 communes de la COBAN.**

A ce stade, 5 communes (Andernos-les-Bains, Mios, Audenge, Biganos et Lanton) sont intégrées dans une seule et unique DSP. En 2025, ce seront les communes de Lège-Cap Ferret et Marcheprime qui feront l'objet d'une procédure de relance de leur DSP.

L'année 2025 est une année majeure pour la politique de l'eau potable du Nord Bassin avec le lancement du Schéma directeur d'alimentation en eau potable.
Ce travail accompagné par un bureau d'études permettra d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs.
Ce schéma s'accompagnera d'études à caractère opérationnel qui visent à améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur le patrimoine, sur les besoins et usages afin de proposer aux élus du territoire des scénarios technico-économiques précis et chiffrés.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

LES TRAVAUX DE L'EAU

De manière globale, depuis les premiers travaux entrepris par la COBAN en 2020, une économie de près de 409 000 m³ a été constatée sur le réseau d'eau potable du Nord Bassin.

Au cours de l'année 2024, de nombreux travaux ont été conduits par la COBAN pour effectuer le renouvellement de canalisations endommagées et la modernisation du réseau.

Cette année a également été marquée par la continuité du déploiement de la télérelève, ainsi que la conduite de travaux de sectorisation sur Andernos-les Bains et Audenge. Toujours dans le but de préserver cette ressource précieuse tout en garantissant des services de qualité aux abonnés.

Dans le cadre de son programme de réhabilitation de ses ouvrages d'art, la COBAN a réalisé en 2024 deux grands chantiers de réhabilitation de ses châteaux d'eau, celui de Lège-Cap Ferret et celui de Biganos.

Pour 2025, un plan de travaux de renouvellement de conduite principale d'eau potable et de branchements associés sur plusieurs communes sera proposé au vote du budget.

3 – Les partenaires du développement durable

GÉRER LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE (GEMAPI)

Le SIBA et le SIABELVEG sont deux syndicats qui portent pour le compte de la COBAN la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Chaque année, un programme de travaux est identifié pour gérer la submersion marine et les cours d'eau. La taxe GEMAPI prélevée par l'agglomération permet de couvrir ces dépenses.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Le Bassin d'Arcachon a été identifié comme Territoire à Risque Important d'Inondation (T.R.I.).

Aussi, le SIBA à travers son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet aux territoires de déployer leurs ambitions en matière de prévention et d'accéder au soutien financier d'acteurs publics (État, Région Nouvelle-Aquitaine, Europe, Agences de l'Eau...).

LE PCAET

En 2017, **les intercommunalités (COBAS, COBAN, CdC Val de l'Eyre) ont confié au SYBARVAL le soin d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial afin de construire une stratégie de résilience du territoire face au changement climatique**, comprenant des objectifs de diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre mais aussi de développement des énergies renouvelables et de séquestration carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET ayant été adopté le 20 décembre 2018 se trouve en procédure de révision depuis la mi-mars 2024.
Aussi, l'année 2025 sera consacrée à retravailler la stratégie énergétique du territoire et le plan d'actions dédié.

La contribution 2025 au SYBARVAL sera identique à celle de 2024.

C – Favoriser le vivre ensemble et la proximité

Faciliter le vivre ensemble est l'ambition de l'agglomération en inscrivant la question des mobilités et du cadre de vie au cœur du projet d'aménagement et développement du Nord Bassin.

1 – Les mobilités : une ambition territoriale

La COBAN est devenue autorité compétente de manière obligatoire pour l'organisation de la mobilité (AOM), en devenant Agglomération au 1er janvier 2018.
Elle a alors adopté en juin 2023 un ambitieux Plan de mobilité simplifié (PDMS) qui, en offrant à tous des moyens de transports alternatifs à la voiture, ouvre une vision globale pour tous les modes de déplacement, ainsi qu'une diversification des solutions selon les usages.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

ALÉGO

Le nouveau réseau de transport Alégo fonctionne depuis la rentrée scolaire 2024 avec une délégation de service public assurée par TRANSDEV.

Alégo, ce sont des bus urbains, le transport scolaire, le transport à la demande (TAD) et une nouvelle Maison des Mobilités positionnée au cœur du territoire à Audenge. 3 mois après son lancement, déjà 750 voyageurs par jour en moyenne dans les bus et plus de 1 700 élèves sont transportés au quotidien.

Ce réseau pluriel en termes d'offres tant scolaire, urbaine que de transport à la demande, se déploie progressivement pour atteindre en 2025 son niveau de croisière.
L'année 2025 sera donc une année quasiment pleine en termes de fonctionnement de la délégation de service public Transport.
Les recettes de la Région sur le transport scolaire comme le Versement Mobilité seront perçues dans leur intégralité.

Le transport scolaire Alégo a été reconduit à l'identique pour l'année scolaire 2024-2025. Seule la numérotation des lignes scolaires a été modifiée afin de la rendre plus compréhensible et plus facile à retenir.

En faisant évoluer l'abonnement scolaire en Pass Annuel Jeune moins de 28 ans, le réseau Alégo offre à tous ses détenteurs un accès illimité à toutes les lignes urbaines et scolaires, tous les jours et toute l'année.

Le réseau Alégo peut donc être utilisé par les enfants du territoire pour leurs loisirs, leurs activités extra-scolaires et pour se déplacer toute l'année plus facilement et en sécurité sur tout le Nord Bassin.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

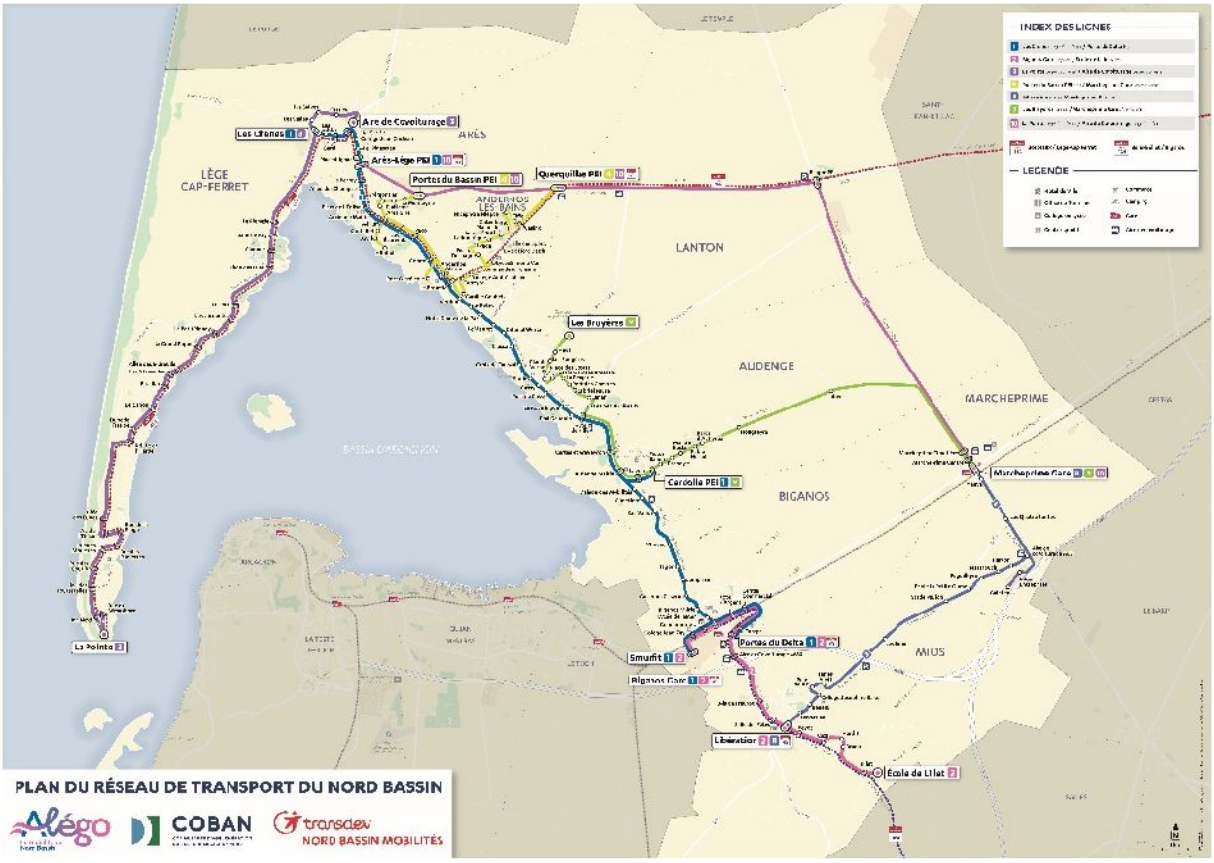

Le service Alégo à la demande est complémentaire à l'offre de bus urbaine Alégo et dédié aux personnes les plus fragiles : seniors de plus de 75 ans et Personnes à Mobilité Réduite (PMR) (avec justificatif d'invalidité égale ou supérieure à 80 %).

Le nouveau réseau urbain Alégo déployé à la rentrée 2024 est une véritable avancée pour le maillage du territoire, le rapprochement des habitants aux services publics, l'amélioration à l'accès des dessertes du réseau ferroviaire et aux déplacements pendulaires domicile-travail.
La COBAN a véritablement mis d'importants moyens pour désenclaver son territoire et le rendre plus accessible à tous.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Une nouvelle étape en 2025 est franchie dans le déploiement d'Alégo avec 2 nouvelles lignes lancées en février.

4 **Andernos-les-Bains / Arès : une nouvelle ligne pour desservir plus finement les villes et un arrêt spécifique pour accéder directement à l'hôpital privé d'Arès**

9 **Lanton / Audenge / Marcheprime : une nouvelle ligne pour desservir plus finement 3 villes, une interconnexion de ville en ville et un accès simplifié à la gare de Marcheprime**

La ligne 6 Biganos Collège Jean Zay – Marcheprime Croix d'Hins sera lancée en mai 2025 ainsi que la ligne 1 bis permettant la desserte estivale de la plage du Grand Crohot. Des renforts sur la ligne 3 avec la desserte de la Pointe seront également déployés.
Septembre 2025 sera marqué par la mise en place tant attendue de l'offre de car express, qui, via sa complémentarité avec l'offre Alégo permettra une desserte améliorée entre le Nord Bassin et la métropole bordelaise.

La nouveauté également est l'installation de la Boutique Alégo, située à Audenge, point de vente directe privilégié des titres de transport.
Elle dispense des conseils sur l'usage du nouveau réseau et est un point de contact pour obtenir des informations sur tout déplacement alternatif à l'autosolisme.

En complément de la boutique, une agence mobile itinérante "Mobility Truck", se déplace sur le territoire à proximité des lieux de vie : pôles d'échanges intermodaux, marchés, entreprises, administrations, établissements scolaires et autres lieux stratégiques des différentes communes.

10 autres points d'information et de vente sont également prévus sur le territoire et seront clairement identifiés comme dépositaires du réseau Alégo.

Dans le courant de l'année 2025, 100 % des véhicules urbains et scolaires circuleront avec des énergies alternatives au gasoil, faisant ainsi du réseau du Nord Bassin le premier en France à atteindre ce niveau.

MOBILITÉ ACTIVE ET INTERMODALITÉ

Plusieurs projets de pistes cyclables sont maintenant finalisés dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement voté par les élus de la COBAN.
Le territoire du Nord Bassin compte ainsi **282 km de pistes cyclables.**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

En 2024, le prolongement cyclable de 140 mètres entre la piste de l'Abbé Reulet et l'extrémité du Port ostréicole à Andernos-les-Bains fonctionne depuis la mi-juillet. Un parcours cyclable est désormais possible sans discontinuité depuis la Vélodyssée à Andernos-les-Bains, via le Port ostréicole, jusqu'au bassin de baignade de Saint-Brice à Arès.

La piste cyclable pour relier le centre-ville d'Audenge au lieu-dit Hougueyra est en circulation depuis avril 2024.

En 2025, les travaux d'aménagements de la piste cyclable entre les communes de Biganos et de Marcheprime seront lancés, ainsi que les études de la piste cyclable reliant le bourg de Lège au PEI du terminus du futur car express, ainsi que la continuité cyclable et piétonne du PEI des Portes du Bassin à Arès.

Pour sécuriser les déplacements nocturnes sur les pistes cyclables, la COBAN a lancé une opération de grande envergure en réalisant le marquage au sol luminescent LuminoKrom®. Cette technologie exploite le phénomène naturel de photoluminescence et l'énergie renouvelable des rayonnements solaires. Ce processus physique permet à la peinture de se recharger indéfiniment à la lumière du jour ou à l'éclairage artificiel, sans aucune fatigabilité.
Les élus de la COBAN ont décidé de déployer ce marquage photoluminescent sur l'ensemble de la Vélodyssée traversant le territoire, ainsi que sur la piste cyclable départementale Biganos<>Bazas sur la portion Biganos<>Mios. Soit un total de 35 km d'infrastructure cyclable.

2 – Les aménagements et équipements publics

LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉS

Afin de déployer les lignes de bus du nouveau réseau de transport Alégo et favoriser l'intermodalité entre les différents moyens de transport (bus, vélo, covoiturage, marche, etc.), **3 nouveaux Pôles d'Échanges Intermodaux** (PEI) ont été réalisés en 2024 et sont à consolider en 2025.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Ces PEI sont des connexions cyclables et piétonnes, on y retrouve sur la plupart des abris-voyageurs, des quais de bus aménagés, du stationnement voitures et vélos, des abris-vélos sécurisés, des arceaux de stationnement, un totem de réparation vélos et pompe de gonflage :

- **le PEI Cardolle** à proximité du centre-ville d'Audenge, situé au rond-point du camping du Braou,

- **Le PEI Arès-Lège** implanté au niveau de l'échangeur de Lège, au croisement de la double-voie D106 et de la D3 Arès-Lège,

- **Le PEI Portes du Bassin** implanté devant le centre commercial d'Arès, le long de la double-voie D106.

2025 sera consacrée à poursuivre les aménagements des carrefours routiers permettant de sécuriser la piste cyclable Vélodyssée ainsi que l'installation d'équipements vélos et le remplacement de mobilier de transport pour sécuriser plus particulièrement les arrêts scolaires.

LES BÂTIMENTS PUBLICS

Des opérations d'envergure sont portées par l'agglomération en termes de construction d'équipements répondant au besoin des habitants et au rayonnement de la COBAN.

Les travaux de rénovation du siège de la COBAN arrivent à leur terme avec un déménagement des effectifs prévu à la fin du 1er semestre 2025.

Depuis plus de 3 ans, l'agglomération vit au rythme du chantier de rénovation de son siège social. Les habitants pourront enfin être accueillis dans de meilleures conditions et les services proposés seront plus qualitatifs et de proximité dans un seul et même bâtiment.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Les études concernant la construction de 2 équipements aquatiques intercommunaux, l'un sur la commune d'Andernos-les-Bains, l'autre sur la commune de Biganos, vont se poursuivre tout au long de l'année 2025.
Le choix de l'AMO a été fait en fin d'année 2024. L'analyse des besoins a déjà été menée, le modèle juridique et économique est maintenant à construire ainsi que le programme opérationnel et architectural.

3 – Le tourisme et la promotion du Bassin

L'Office de tourisme intercommunal Cœur du Bassin poursuivra en 2025 ses missions essentielles d'accueil, de relations partenaires et de commercialisation pour dynamiser l'attractivité de la destination écotouristique "Cœur du Bassin" et soutenir l'économie locale.

Cela implique une gestion cohérente des produits touristiques, une promotion efficace et un suivi constant des attentes des visiteurs, tout en travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs du secteur touristique.

Le pôle Promotion du SIBA dont la mission est de conjuguer "préserver" et "promouvoir" le Bassin d'Arcachon poursuivra ses missions avec les mêmes contributions de la COBAN et de la COBAS.

D – Point sur le Schéma de mutualisation et fonds de concours

En application de l'article L5211-39-1 du CGCT et « afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de service ».

Au titre du même article, il est précisé que « chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

C'est ainsi que le Schéma de mutualisation de la COBAN a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 88- 2015 du 15 décembre 2015.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Depuis cette date, des mutualisations se sont renforcées et d'autres se sont arrêtées.

On notera la fin du service mutualisé des ADS avec son démantèlement en décembre 2024. Ce service rencontrait depuis quelques temps des difficultés de gestion des ressources humaines et les économies d'échelle n'étaient plus remplies.

Les 6 communes qui constituaient ce service ont alors repris chacune leur compétence d'instruction du droit des sols.

Les démarches engagées et en cours ont été poursuivies :

- les services mutualisés Gironde Numérique (par l'adhésion de la COBAN, les 8 communes ont accès, soit à des prestations gratuites, soit à des prestations tarifées) ;
- le Pôle de Ressource Numérique du SIBA (le SIBA met à disposition un SIG pour ses communes membres) ;
- le service commun mutualisé d'Archives communautaires. Les communes adhérentes sont Marcheprime, Lanton, Andernos-les-Bains, Mios et Arès depuis le 1er janvier 2024.
- le service mutualisé « Lieu d'Accueil Enfants Parents » qui regroupe 7 communes du territoire communautaire continue à fortement développer son activité pour répondre aux besoins des familles ;
- la Convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF, les 8 communes et la COBAN. Un chargé de coopération financé par la COBAN au service de l'animation de la démarche a permis de poser le plan d'actions de la CTG ;
- un Point-justice a ouvert ses portes au sein de la maison France Services d'Andernos-les-Bains. Ce service gratuit est accessible à l'ensemble des habitants du territoire. Une convention entre le CDAD33, la ville d'Andernos-les-Bains et la COBAN a permis de renforcer le déploiement de permanences d'avocats. Ce lieu était une véritable attente des habitants et fonctionne très bien, avec en 2024 un taux de remplissage de 93 %, soit plus de 62 rendez-vous effectués sur 66 possibles. L'année 2025 prévoit de renforcer ces permanences en doublant leur nombre.

Les missions mutualisées au sein du Pays BARVAL sont :

- l'animation du programme européen LEADER, le contrat de développement avec la Région Nouvelle Aquitaine, le FEAMP ;
- l'animation du Contrat Local de Santé qui est au stade du déploiement du plan d'action ainsi que le Plan Alimentaire Territorial ;
- le soutien au développement d'actions en faveur des filières, de l'accompagnement des entreprises et de la promotion économique du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre avec l'agence économique BA2E.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Les missions mutualisées au sein du SYBARVAL sont :

- l'animation et l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre approuvé par le Conseil syndical réuni le 25 janvier 2024 ;
- le lancement de la révision du Plan Climat Air Energie du Territoire (approuvé depuis le 20 décembre 2018).

Les fonds de concours aux communes :

- La COBAN s'est fixée dans le cadre de son Projet de Territoire de conduire une politique volontariste en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement de son maillage pour un aménagement équilibré et accessible. **Afin de renforcer ces enjeux majeurs et soutenir les projets d'investissements communaux, la COBAN a décidé d'abonder une enveloppe financière en fonds de concours de 2,4 M€ sur la période 2023-2029, soit 300 000 € par commune.**

  Pour 2025, il sera inscrit un montant de **600 000 €** pour les projets des communes de Marcheprime, Arès et Mios qui n'ont pas encore consommé la totalité de leur enveloppe dédiée.

  Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la COBAN dans le cadre de ce dispositif :

Communes	Projets	Fonds de concours alloué	Axe Projet de Territoire
Andernos-les-Bains	Travaux d'aménagement d'un local Club Voile Sport Nautique	300 000 €	Équipements
Audenge	Construction d'un nouveau groupe scolaire	300 000 €	Équipements
Biganos	Reconfiguration école maternelle Jules Ferry	300 000 €	Équipements
Lanton	Pistes cyclables intra-communales	74 313 €	Mobilités
	Création d'une Plaine des Sports	225 687 €	Equipements
Lège-Cap Ferret	Création piste cyclable entre Petit Piquey et les Réservoirs de Piraillan	150 000 €	Mobilités
	Création école de danse	150 000 €	Équipements
Marcheprime	Aménagement piste cyclable rue Daniel Digneaux (RD5)	100 000 €	Mobilités
	Création d'un bâtiment pour l'ALSH de l'école maternelle Serge Trut	100 000 €	Équipements
Mios	Réhabilitation école de Lillet	100 000 €	Équipements
Enveloppe attribuée en 2024		**1,8 M€**	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

E – Vision agglomérée

Au global la surface financière de la COBAN représente plus de **100 M€**.

La COBAN présente un niveau d'excédent particulièrement élevé à la fin de l'exercice 2024 malgré un programme d'investissement d'envergure.
En effet, l'autofinancement dégagé (**10 M€** d'épargne brute), couplé aux excédents antérieurs capitalisés sur les deux sections (**23,4 M€**) permettent de poursuivre notre politique ambitieuse sans recours à l'emprunt.

La politique de gestion des déchets représente au total 27,2 M€

En K€	CA 2024 Principal	BA Transport	BA AEP	BA Dech Pro	BA ZAE	BA Déchets	Consolidé tous budgets	Consolidé BP + BA Déchet
EPARGNE BRUTE	2 335	406	2 092	46	-219	5 439	10 099	7 774
REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	*83*		*399*	*43*	*2 000*	*112*	*2 637*	*195*
EPARGNE NETTE	2 252	406	1 693	3	-2 219	5 327	7 463	7 579
Résultat reporté de fonctionnement	15 080	21	2 072	248	66		17 486	15 080
Affectation du résultat (1068)	3 035	0	3 101	15			6 151	3 035
Résultat reporté d'investissement	-667	40	-136	-15	557		-222	-667
Résutat total reporté	**17 447**	**61**	**5 037**	**248**	**623**	**0**	**23 415**	**17 447**
Résultat de fonctionnement	658	405	838	16	10	3 896	5 823	4 554
Résultat d'investissement	-5 967	9	-2 666	-70	-2 230	1 463	-9 462	-4 504
Résultat total de l'exercice	**-5 309**	**413**	**-1 828**	**-54**	**-2 219**	**5 359**	**-3 639**	**49**
Résultat de fonctionnement	**15 738**	**425**	**2 911**	**264**	**76**	**3 896**	**23 309**	**19 633**
Résultat d'investissement	**-3 600**	**48**	**299**	**-70**	**-1 673**	**1 463**	**-3 533**	**-2 137**
Résultat final	**12 138**	**474**	**3 209**	**193**	**-1 596**	**5 359**	**19 776**	**17 496**
Restes à réaliser	**-1 451**	**0**	**-531**	**-40**	**2 180**	**-1 690**	**-1 532**	**-3 141**
Dépenses	*2 450*		*864*	*40*		*1 690*	*5 044*	*4 139*
Recettes	*998*		*334*		*2 180*		*3 512*	*998*

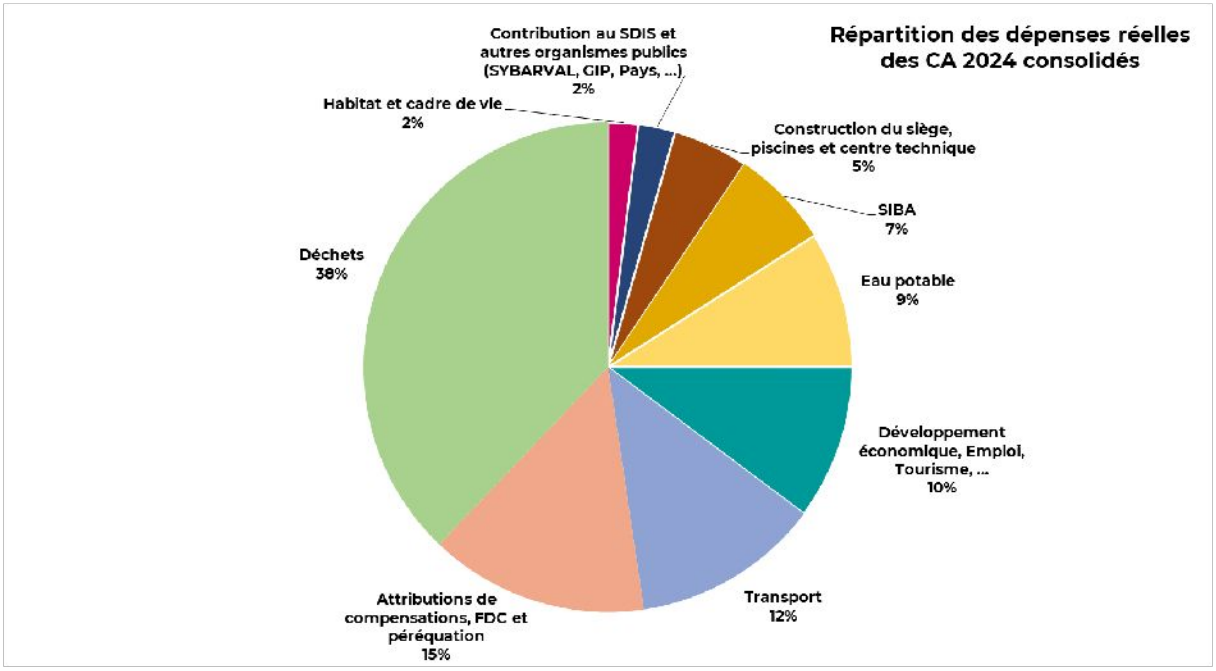

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

III - LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2025 : PRÉSERVER NOTRE CAPACITÉ À AGIR POUR LE TERRITOIRE

A – Un exercice 2024 particulier

L'exercice 2024 est très spécifique puisqu'il s'agit de la première année de création du Budget Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.

Cette situation entraîne l'apparition d'un certain nombre de flux qu'il est nécessaire de retraiter pour apprécier la situation financière du budget principal et du budget annexe Collecte et traitement.

1 - Budget principal

➢ Vision consolidée

Au global le résultat total baisse de **5,3 M€** entre l'exercice 2023 et 2024 en atteignant **12,1 M€**, soit un montant encore particulièrement élevé.

Cette baisse du résultat est directement liée au résultat de la section d'investissement se traduisant en déficit d'environ **6 M€**.

Le résultat de fonctionnement atteint quant à lui **660 K€**.

La mobilisation de l'excédent antérieur permet le financement des investissements sans recours à l'emprunt.

	CA 2024
Résultat reporté de fonctionnement	15 079 516 €
Affectation du résultat (1068)	3 034 721 €
Résultat reporté d'investissement	- 667 319 €
Résutat total reporté	**17 446 918 €**

Résultat de fonctionnement	657 987 €
Résultat d'investissement	- 5 967 197 €
Résultat total de l'exercice	**- 5 309 210 €**

Résultat de fonctionnement	**15 737 502,77 €**
Résultat d'investissement	**- 3 599 795,58 €**

Résultat final	**12 137 707 €**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Recettes de fonctionnement

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	**28 013 974 €**
013 - Atténuations de charges	**63 131 €**
dont autres	
70 - Produits des services	**1 280 710 €**
dont refacturations aux budgets annexes	*762 472 €*
dont facturations aux communes (SM)	*481 971 €*
dont autres (refacturations de charges, ..)	*36 267 €*
73 - Impôts et taxes	**21 182 244 €**
dont fiscalité ménages	*6 747 036 €*
dont fiscalité économique (CFE, IFER et TASCOM)	*10 744 755 €*
dont GEMAPI	*295 229 €*
dont fraction de TVA - CVAE	*3 349 018 €*
dont autres	*46 206 €*
74 - Subventions diverses	**4 936 038 €**
dont DGF	*2 949 545 €*
dont allocations compensatrices	*1 683 381 €*
dont autres (CAF, régularations de rattachement)	*303 112 €*
75 - Produits divers de gestion courante	**370 293 €**
77 - Produits exceptionnels	**169 627 €**
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	**532 €**
042 - Reprises de subventions	11 398 €

Les recettes réelles de fonctionnement de la COBAN se composent **très majoritairement des produits de fiscalité**.

Les produits de fiscalité économique représentent la majorité des recettes fiscales perçues (**10,7 M€**).
Les produits de fiscalité ménages atteignent quant à eux **6,7 M€.**

Au cours de l'exercice, des variations imprévisibles sont intervenues impactant défavorablement les recettes fiscales : **perte de recettes par rapport au produit notifié concernant la fraction de TVA de compensation de la TH et de la CVAE** (**-210 K€**).

Les produits des services regroupent principalement les refacturations aux budgets annexes (**762 K€**) ainsi que la facturation aux communes au titre des services mutualisés (**482 K€**).
Concernant ces derniers, il s'agit du **dernier exercice au cours duquel une compensation interviendra** en raison de la fin du processus de mutualisation sur le service des ADS et la fermeture du service commun.

La structure des recettes de fonctionnement se trouve être particulièrement rigide et un des seuls leviers dont dispose l'agglomération reste la fiscalité levée sur le territoire.

Par ailleurs, les produits de TEOM ne sont plus perçus sur le budget principal mais sur le nouveau budget annexe, entraînant, par voie de conséquence, une forte diminution des excédents de fin d'exercice.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Répartion des recettes réelles de fonctionnement en 2024

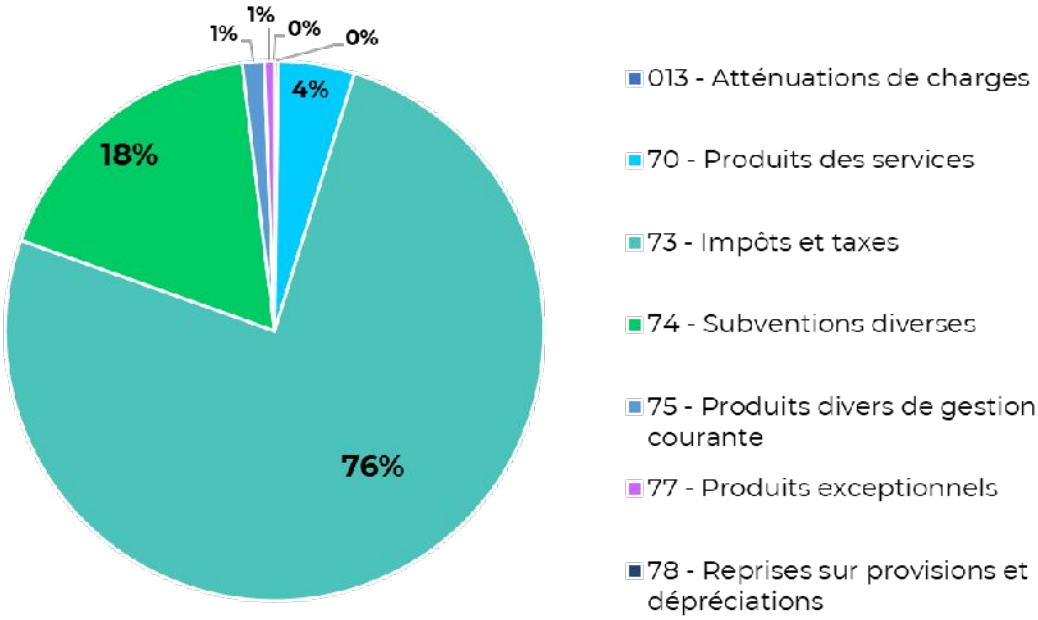

➢ Dépenses de fonctionnement

	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	**27 355 987 €**
011 - Charges à caractère général	**2 659 536 €**
012 - Charges de personnel	**3 664 833 €**
014 - Atténuations de produits	**8 759 350 €**
dont FNGIR	*137 086 €*
dont FPIC	*331 500 €*
dont AC	*8 123 410 €*
dont autres	*167 354 €*
65 - Autres charges de gestion courante	**10 508 076 €**
dont subvention au budget transport	*1 746 000 €*
dont subventions aux budgets annexes	*1 500 000 €*
dont contributions aux organismes publics extérieurs	*6 604 142 €*
dont contributions aux organismes privés extérieurs	*92 000 €*
dont autres	*565 934 €*
66 - Charges financières	**22 443 €**
67 - Charges exceptionnelles	**50 585 €**
68 - Dotations aux provisions	**2 262 €**
042 - Dotation aux amortissements	1 688 902 €

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'établissent à environ **27,36 M€** à la fin de l'exercice 2024.

Elles se composent majoritairement de charges particulièrement rigides sur lesquelles l'agglomération dispose de peu de leviers :

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

- **attributions de compensation : 8,1 M€**,
- **contributions aux organismes extérieurs : 6,6 M€** (dont contribution au SIBA (4,2 M€) et au SDIS (1,3 M€),
- **subventions aux budgets annexes : 3,2 M€** (dont 1,7 M€ pour le budget annexe Transport et 1,5 M€ lié à des flux au profit du nouveau budget annexe Collecte et traitement),
- **Charges de personnel : 3,7 M€**,
- **Charges à caractère général : 2,7 M€**.

Répartition détaillée des dépenses réelles

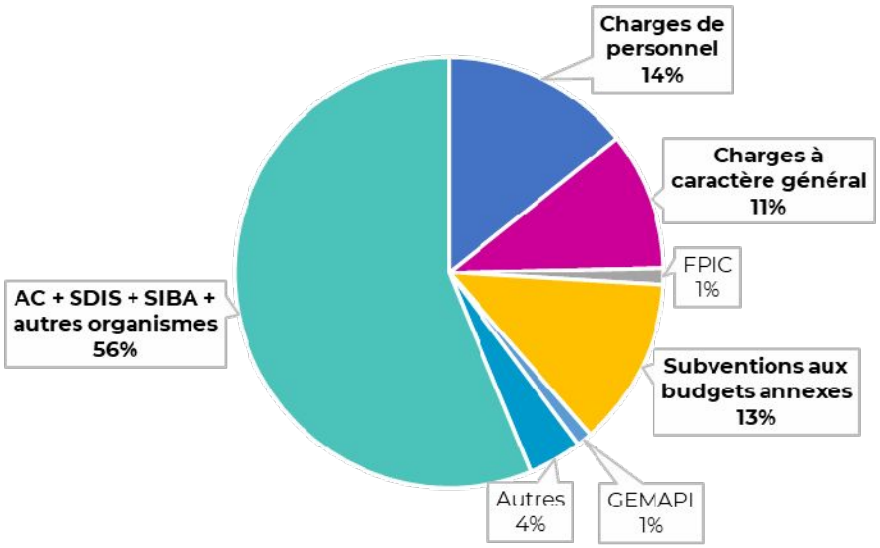

➢ Financement des investissements

En K€	2024
Dépenses d'investissement hors dette	**9 219 969 €**
dont dépenses d'équipement brut	*7 190 366 €*
dont autres dépenses	*2 029 603 €*
Recettes d'investissement hors dette	**1 658 633 €**
dont subventions	*178 576 €*
Autres recettes	*1 480 057 €*
Charge nette d'investissement	**7 561 336 €**

Epargne brute	**2 335 491 €**
Epargne nette	*2 252 125 €*
Variation du fond de roulement	**- 5 309 211 €**
Fonds de roulement au 01/01	*17 446 918 €*
Fonds de roulement au 31/12	*12 137 707 €*
Variation de la dette	**- 83 366 €**
Remboursement du capital de la dette	*83 366 €*
Emprunt	*- €*

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Les **principales dépenses d'équipement** intervenues sur l'année 2024 sont les suivantes :

- la construction du futur siège de la COBAN (**2,3 M€**),
- les fonds de concours aux communes (**1,2 M€**),
- le renouvellement de voiries dans les ZAE (**1 M€**),
- la réalisation des PEI Cardolle, Arès-Lège et Portes du Bassin (**978 K€**),
- la création de nouvelles pistes cyclables (**930 K€**),
- la pose de peinture luminescente sur les pistes cyclables (**247 K€**),
- la participation au profit des habitants pour l'acquisition de VAE (**52 K€**).

Les **autres dépenses** correspondent notamment au reversement des excédents antérieurs au profit du nouveau budget Collecte et Traitement (**1 M€**), mais également le versement de la dotation initiale pour le même budget (**1 M€**).

Les dépenses d'investissements en 2024 ont principalement été financées par **l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement** (**2,3 M€**) ainsi que le **fonds de roulement du budget principal** (**-5,3 M€**).

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024 considérant l'importance des excédents antérieurs.

➢ Indicateurs financiers

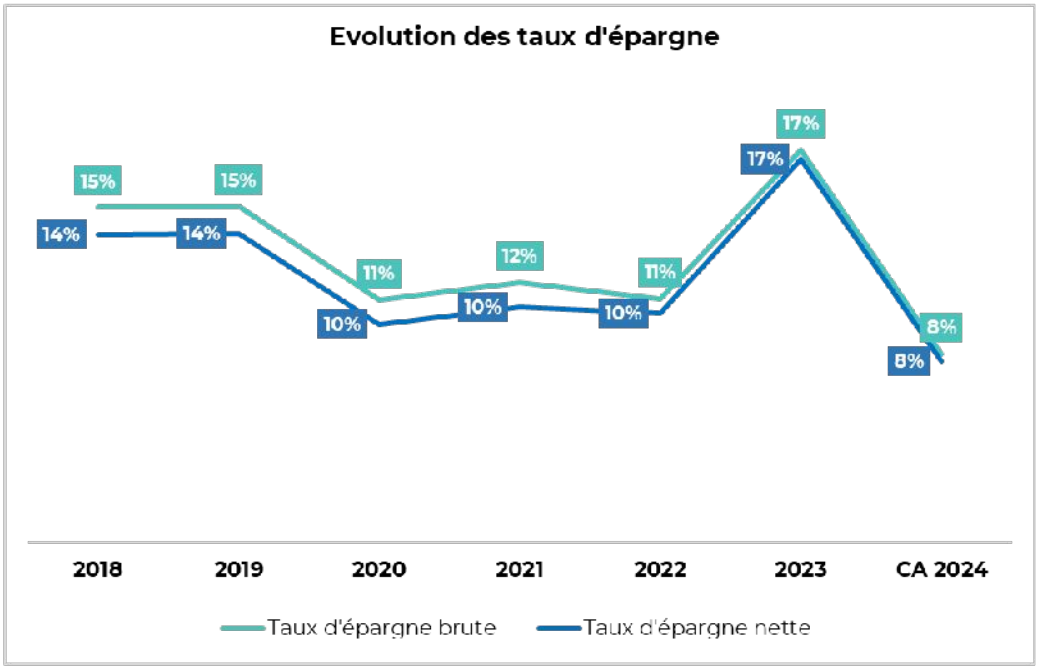

Le taux d'épargne de l'année 2024 atteint 8%.
Il est particulièrement impacté par les flux financiers associés au transfert des excédents au nouveau budget annexe et à la réduction de la subvention au budget annexe Transport.
En retraitant ces flux, le taux d'épargne atteindrait **11%**.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Par ailleurs, le montant des recettes de fonctionnement en 2024 est en forte baisse en raison de la réduction du périmètre du budget principal impactant naturellement le taux d'épargne.

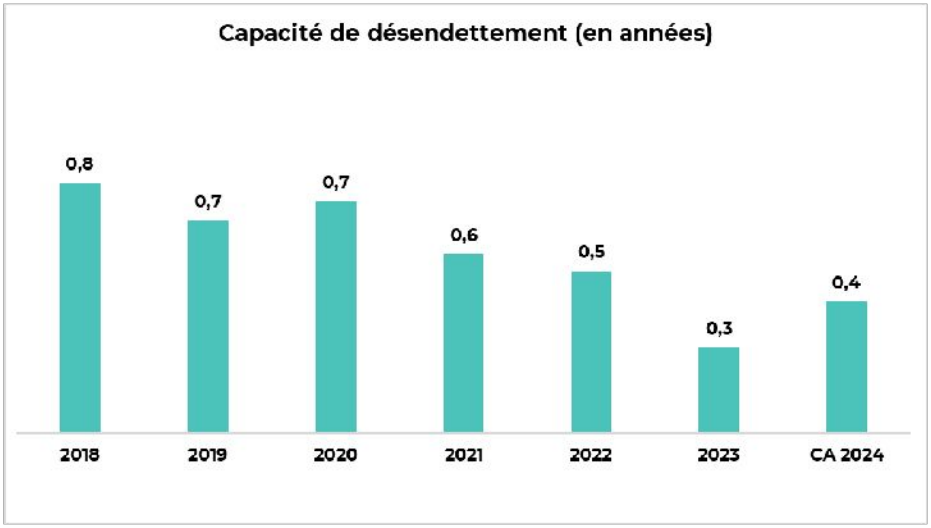

La capacité de désendettement du budget principal reste stable en raison de l'absence de souscription d'un nouvel emprunt sur ce budget au remboursement du capital intervenu au cours de l'exercice.

2 - Budget Collecte et traitement

➢ Vision consolidée

Au global, le résultat total atteint, au 31 décembre 2024, près de **5,36 M€**.

On observe une absence de résultat reporté en raison de la création du budget au 1er janvier 2024.

Le résultat d'investissement est également positif grâce au versement de la dotation initiale, mais également de l'excédent antérieur d'investissement.

	CA 2024
Résutat total reporté	**- €**
Résultat de fonctionnement	3 895 791 €
Résultat d'investissement	1 462 821 €
Résultat total de l'exercice	**5 358 611 €**
Résultat de fonctionnement	**3 895 791 €**
Résultat d'investissement	**1 462 821 €**
Résultat final	**5 358 611 €**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Recettes de fonctionnement

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	**25 198 341 €**
013 - Atténuations de charges	**92 876 €**
70 - Produits des services	**2 123 453 €**
dont redevance spéciale	*1 161 629 €*
dont reprise de matériaux	*944 322 €*
dont autres (vente de bacs et reprise de bacs usagés, apports camping, …)	*17 501 €*
73 - Impôts et taxes	**19 258 096 €**
dont TEOM	*19 258 096 €*
74 - Subventions diverses	**2 078 387 €**
dont participations éco-organismes	*2 078 387 €*
75 - Produits divers de gestion courante	**1 624 379 €**
76 - Produits financiers	**18 151 €**
042 - Reprises de subventions	3 000 €

Les recettes de fonctionnement du budget Collecte et traitement se composent très majoritairement des produits de TEOM (**19,3 M€**).

Les participations versées par les éco-organismes représentent environ **2,1 M€**.
La redevance spéciale due par les professionnels représente **1,16 M€.**

Le chapitre 75 intègre le reversement de l'excédent issu du budget principal pour **1,5 M€**.

➢ Dépenses de fonctionnement

	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	**21 302 550 €**
011 - Charges à caractère général	**16 879 449 €**
dont collecte (hors bio déchets)	*6 454 721 €*
dont précollecte	*67 004 €*
dont traitement	*7 273 874 €*
Centres de transfert	*123 513 €*
Déchetteries (dont marché d'évacuation et plateforme DV Andernos)	*1 542 075 €*
dont prévention, achat et distribution de composteurs et bioseaux	*377 208 €*
dont Transport et Transferts	*553 326 €*
dont dépenses en faveur des centres techniques municipaux	*158 275 €*
dont tickets restaurants	*123 520 €*
dont autres (véhicules, point tri, stockage des bacs verre, …)	*248 282 €*
012 - Charges de personnel	**2 782 325 €**
014 - Atténuations de produits	**- €**
65 - Autres charges de gestion courante	**27 374 €**
66 - Charges financières	**65 924 €**
68 - Dotations aux provisions	**1 723 €**
042 - Dotation aux amortissements	1 545 756 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges liées à la collecte (**6,5 M€**) et les charges de traitement (**7,3 M€**).
Les charges liées aux déchèteries représentent **1,5 M€**.

Les charges de personnel, auparavant supportées directement par le budget principal, représentent **2,8 M€**.

➢ Financement des investissements

En K€	2024
Dépenses d'investissement hors dette	**1 985 209 €**
dont dépenses d'équipement brut	*1 985 209 €*
dont autres dépenses	*- €*
Recettes d'investissement hors dette	**1 016 632 €**
dont subventions	*- €*
Autres recettes	*1 016 632 €*
Charge nette d'investissement	**968 576 €**

Epargne brute	**5 438 547 €**
Epargne nette	*5 326 788 €*
Variation du fond de roulement	**5 358 611 €**
Fonds de roulement au 01/01	*- €*
Fonds de roulement au 31/12	*5 358 611 €*
Variation de la dette	**888 641 €**
Remboursement du capital de la dette	*111 759 €*
Emprunt	*1 000 400 €*

L'exercice 2024 étant le premier exercice de ce nouveau budget, il n'intègre aucun fonds de roulement issu de l'exercice précédent.

En revanche, l'excédent de fonctionnement reversé par le budget principal (**1,5 M€**) cumulé à l'excédent d'investissement reversé (**1 M€**) et à la dotation initiale (**1 M€**) permettent au budget annexe de bénéficier d'un fonds de roulement important à la fin de l'exercice 2024 (**5,3 M€**).

Les dépenses d'investissements 2024 représentent au global presque **2 M€** et ont été principalement financées par l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2024 sur ce budget sont les suivantes :

- réhabilitation du Centre technique intercommunal (**1,1 M€**),
- divers travaux sur bâtiments et voiries (**0,8 K€**).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Indicateurs financiers

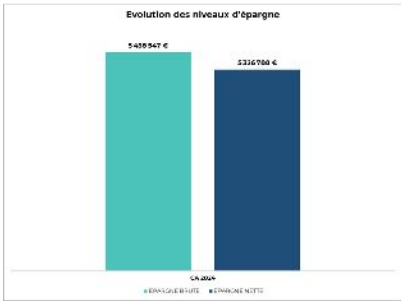

Le niveau d'épargne important constaté sur l'exercice 2024 intègre notamment les excédents reversés du budget principal. Retraitée de ces excédents, l'épargne brute atteint **3,9 M€**.

3 - Autres budgets annexes

➢ Budget Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Le budget annexe ZAE intègre l'ensemble des flux liés aux opérations réalisées sur les ZAE du territoire.
L'emprunt souscrit en 2024 apparaît en restes à réaliser en raison de son encaissement au début de l'exercice 2025.
L'ensemble des flux associés à ce budget sont retracés ci-dessous :

	Dépenses			Recettes			
	Total des dépenses réelles	Total des opérations d'ordre	TOTAL	Total des recettes réelles	Total des opérations d'ordre	TOTAL	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
A1 - FINANCEMENT GLOBALISE (HT)	888 €	888 €	1 776 €	- €	888 €	2 612 €	836 €
ANDERNOS1 - ANDERNOS (CAASI) (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	17 €	17 €
ANDERNOS2 - ANDERNOS 2 CAASI T7 (HT)	348 785 €	273 011 €	621 796 €	302 €	621 796 €	622 097 €	302 €
ARES1 - ZA ARES GRANDE LANDE (HT)	2 632 €	13 661 €	16 292 €	- €	16 292 €	16 292 €	0 €
ARES2 - ARES GRANDE LANDE (extension) (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AUDENGE1 - AUDENGE P2A (HT)	1 480 €	286 967 €	288 447 €	- €	288 447 €	288 447 €	- €
AUDENGE2 - AUDENGE 2 (LES PONTEILS) (HT)	685 €	287 842 €	288 527 €	- €	288 192 €	288 192 €	- 231 006 €
AUDENGE 3 - AUDENGE P2A (EXTENSION) (HT)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BIGANOS1 - BIGANOS (CASSADOTTE) (HT)	3 243 €	844 674 €	847 917 €	388 535 €	466 544 €	855 079 €	- 98 316 €
BIGANOS2 - BIGANOS (CARREROT) (HT)	1 103 €	81 379 €	82 482 €	- €	81 502 €	353 381 €	270 899 €
MARCH1 - MARCHEPRIME (REGANEAU) (HT)	1 524 €	104 613 €	106 138 €	32 250 €	67 488 €	241 217 €	135 079 €
MARCH2 - MARCHEPRIME (CROIX DHINS) (HT)	1 153 €	36 445 €	37 598 €	- €	37 598 €	37 598 €	- €
MIOS0 - MIOS 0 EXTENSION (HT)	25 870 €	1 136 493 €	1 162 363 €	12 639 €	1 162 363 €	1 175 078 €	12 715 €
MIOS1 - MIOS 1 ENTREPRISES (HT)	1 113 €	10 €	1 123 €	- €	10 €	10 €	- 14 045 €
MIOS2 - MIOS 2 EXTENSION (HT)	263 249 €	350 €	263 599 €	- €	263 599 €	263 599 €	- €
MIOS3 - MIOS 3 EXTENSION (HT)	74 €	55 795 €	55 869 €	- €	55 869 €	55 869 €	- €
MIOS4&5 - MIOS 4 EXTENSION (MASQUETS) (HT)	1 138 €	25 470 €	26 609 €	- €	26 609 €	26 609 €	- €
RFG - RESERVES FONCIERES (HT)	0 €	0 €	1 €	- €	0 €	0 €	- 276 €
Total	**652 939 €**	**3 147 598 €**	**3 800 537 €**	**433 726 €**	**3 377 197 €**	**3 876 743 €**	**76 206 €**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Budget Transport

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	**5 826 531 €**
70 - Produits des services	**27 703 €**
dont recettes publicitaires abris bus	*5 659 €*
dont vente de billets	*22 044 €*
73 - Impôts et taxes	**2 376 193 €**
dont versement mobilité	*2 376 193 €*
74 - Subventions diverses	**3 405 045 €**
dont participation des communes aux transports scolaires	*80 735 €*
dont participation région transports scolaires	*1 578 310 €*
dont subvention budget principal	*1 746 000 €*
77 - Produits exceptionnels	**17 473 €**
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	**117 €**
Dépenses de fonctionnement	**5 422 019 €**
011 - Charges à caractère général	**5 037 185 €**
012 - Charges de personnel	**286 139 €**
65 - Autres charges de gestion courante	**96 576 €**
68 - Dotations aux provisions	**228 €**
042 - Dotation aux amortissements	1 891 €
Dépenses d'investissement (hors dette)	**536 €**
21 - imobilisations corporelles	**536 €**
Recettes d'investissement (hors dette)	**9 076 €**
10 - Dotations, Fonds divers	**7 185 €**
Résutat total reporté	**60 798 €**
Résultat total de l'exercice	**413 052 €**
Résultat final	**473 849 €**

Le budget annexe Transport présente pour la première année le versement de la contribution forfaitaire au délégataire en charge de l'exploitation du réseau Alégo (**3,5 M€**).

Les charges du réseau sont notamment couvertes par le Versement Mobilité perçu sur les entreprises et personnes publiques du territoire (**2,4 M€**), mais également par la participation de la Région aux transports scolaires (**1,6 M€**) et par la subvention en provenance du budget principal.

Considérant la première année d'exploitation du réseau en 2024 et son déploiement partiel, la contribution progressera en 2025 en raison de l'évolution du réseau.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Budget Alimentation en Eau Potable (AEP)

	2024
RECETTES D'EXPLOITATION	**2 934 738 €**
70 - Produits des services	**2 645 286 €**
74 - Subventions diverses	**1 800 €**
75 - Produits divers de gestion courante	**123 588 €**
77 - Produits exceptionnels	**61 401 €**
042 - Reprises de subventions	**102 664 €**
DEPENSES D'EXPLOITATION	**2 086 331 €**
011 - Charges à caractère général	**360 583 €**
012 - Charges de personnel	**263 859 €**
65 - Autres charges de gestion courante	**2 €**
66 - Charges financières	**115 669 €**
042 - Dotation aux amortissements	**1 346 218 €**
EPARGNE BRUTE	**2 091 962 €**
16 - REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	**398 544 €**
EPARGNE NETTE	**1 693 418 €**
DEPENSES D'EQUIPEMENT	**4 824 399 €**
20 - Immobilisations incorporelles	**44 297 €**
21 - imobilisations corporelles	**2 566 842 €**
23 - Immobilisations en cours	**2 072 600 €**
45 - Opérations pour compte de tiers	**37 997 €**
040 - Reprises de subventions	**102 664 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	**1 486 852 €**
23 - Immobilisations en cours	**2 678 €**
13 - Subventions d'investissement	**137 955 €**
041 - Dotations aux amortissements	**1 346 218 €**
16 - EMPRUNT	**1 060 000 €**
Résutat total reporté	**5 037 017 €**
Résultat de fonctionnement	848 407 €
Résultat d'investissement	- 2 676 091 €
Résultat total de l'exercice	**- 1 827 684 €**
Résultat de fonctionnement	**2 920 679 €**
Résultat d'investissement	**288 653 €**
Résultat final	**3 209 332 €**

Le budget AEP présente un niveau d'épargne brute important permettant l'autofinancement d'une partie des investissements.
Un emprunt complémentaire a été souscrit à hauteur de **1,06 M€** en 2024.
Au global, le résultat total diminue d'environ **1,8 M€** en raison d'importantes dépenses d'équipement réalisées (**4,8 M€**). Il s'établit à la fin de l'exercice à **3,2 M€.**

Les principales dépenses d'équipement réalisées sont les suivantes :

- renouvellement des canalisations (**2,9 M€**),
- réfection des châteaux d'eau de Lège-Cap Ferret et de Biganos (**1,37 M€**),
- sectorisation (**322 K€**).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Budget Déchèterie professionnelle

	CA 2024
Recettes de fonctionnement	**920 669 €**
70 - Produits des services	915 454 €
75 - Produits divers de gestion courante	1 635 €
77 - Produits exceptionnels	2 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	3 578 €
Dépenses de fonctionnement	**904 698 €**
011 - Charges à caractère général	664 150 €
012 - Charges de personnel	130 734 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 783 €
66 - Charges financières	8 578 €
67 - Charges exceptionnelles	177 €
68 - Dotations aux provisions	10 436 €
69 - Impôts sur les sociétés	54 744 €
042 - Dotation aux amortissements	30 097 €
Dépenses d'investissement (hors dette)	**57 535 €**
21 - imobilisations corporelles	57 535 €
Recettes d'investissement (hors dette)	**30 097 €**
041 - Dotations aux amortissements	30 097 €
Résutat total reporté	**247 769 €**
Résultat total de l'exercice	**- 54 467 €**
Résultat final	**193 302 €**

Le budget de la déchèterie professionnelle intègre notamment les recettes perçues par les usagers (**920 K€**).
Les charges du service représentent en totalité **904 K€**.
Le résultat total de l'exercice atteint **193 K€**.

➢ Office de tourisme intercommunal

En 2024, l'Office de tourisme présente un déficit de **92,3 K€** sur l'exercice, couvert par un excédent reporté de **459 K€**, permettent un excédent total de la section de fonctionnement de **367 K€**.

Les volumes de la section de fonctionnement et d'investissement sont globalement stables.
Le budget de l'Office de tourisme Cœur du Bassin est maîtrisé.
Le montant de subvention en provenance du budget principal reste inchangé : **250 K€**.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

B – Orientations budgétaires 2025

1 - Le budget principal

Le budget principal intègre pour 2025 les éléments de prospective suivants :

- gel des fractions de TVA (CVAE et TH) - ***PLF 2025***,
- maintien des hypothèses connues en matière de fiscalité et dotations - ***PLF 2025***,
- hausse du taux de CNRACL (+ 3 pts) – **+80 K€** - ***PLF 2025***,
- hausse du taux d'assurance maladie (+ 1 pt) - **+30 K€**,
- contexte économique difficile et incertain pour les partenaires institutionnels,
- nouvelle évolution de la contribution au SIBA en fonctionnement : **+122 K€**,
- évolution de la contribution au SDIS : **+119 K€**,
- contribution annuelle au budget annexe Transport : **+4,8 M€**,
- hausse des dépenses GEMAPI : **+260 K€**,
- perte des refacturations ADS : **-246 K€**,
- hausse régulière du FPIC,
- prise en compte des recrutements et du GVT pour les charges de personnel.

Ces différents facteurs imposeront naturellement des efforts de gestion importants pour le budget principal.

Au global, la section de fonctionnement du budget principal serait équilibrée à hauteur d'environ **32 M€.**

Il est retenu une hypothèse d'atterrissage des charges à caractère général à près de **3 M€** en 2025.
Les charges de personnel devraient atteindre environ **4,2 M€** en 2025 et doivent prendre en compte plusieurs facteurs :

- effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- évolution du taux de CNRACL (+3 pts),
- évolution du taux d'assurance maladie (+1 pt),
- effets des recrutements d'emplois permanents intervenus en 2024,
- effet des futurs recrutements prévus en 2025,
- effet des éventuels remplacements qui devront intervenir au cours de l'année.

Ces évolutions intègrent ainsi les prévisions d'inflation mais également le GVT concernant les agents.
En matière de charges de gestion courante, la prospective intègre la revalorisation annuelle de la contribution au profit du SDIS qui atteindra **2,12 M€** en 2029 contre **1,4 M€** en 2024.
Également, la projection 2025 intègre l'augmentation de la subvention au profit du budget Transport permettant de couvrir la totalité de la contribution forfaitaire versée au délégataire en charge de l'exploitation du réseau.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Concernant les hypothèses de recettes pour 2025, celles-ci sont relativement stables, sauf à reconsidérer les produits de fiscalité.
Il est important de rappeler que les bases de fiscalité seront faiblement revalorisées en 2025 considérant la faible évolution de l'indice sur les prix à consommation à novembre 2024 (**1,7%**).

En outre, des décisions importantes pourront être prises par l'agglomération lors du vote du budget 2025 afin de pouvoir maintenir un niveau de service et d'équipement ambitieux pour le territoire.
A ce titre, une étude est en cours concernant l'évolution des taux de fiscalité à l'échelle de l'ensemble du panier fiscal communautaire (THRS, TF, TEOM).

De plus, **les données fiscales devraient être adressées plus tardivement aux collectivités en raison du vote très tardif de la loi de finances pour l'exercice**.

2 - Les budgets annexes

➢ Budget Collecte et traitement

L'année 2025 sera une année particulièrement décisive pour ce nouveau budget, en raison notamment de deux facteurs :

- la mise en place du tri à la source des biodéchets (environ **1 M€** de charge supplémentaire),
- l'augmentation progressive des coûts de traitement (environ **400 K€** de plus que l'année précédente),
- la sélection du futur prestataire pour le marché de collecte à l'échelle du territoire (marché encore non attribué).

Par ailleurs, l'année 2025 marquera le solde des coûts associés à la réhabilitation du nouveau Centre technique intercommunal.

➢ Budget Transport

Pour l'exercice 2025, le budget Transport intègre notamment la progression de la contribution forfaitaire à verser au délégataire pour l'exploitation du réseau Alégo.
Les recettes de fonctionnement resteraient stables, à l'exception de la subvention du budget principal qui augmente fortement pour couvrir les charges liées à la contribution forfaitaire.

➢ Budget ZAE

Au cours de l'exercice 2025, l'agglomération continuera de procéder à la cession des lots viabilisés au cours des dernières années, notamment sur la zone du C.A.A.S.I. 7 à Andernos-les-Bains.
Par ailleurs, un emprunt sera à nouveau souscrit pour un montant total prévisionnel d'environ **470 K€** pour financer les opérations liées à la viabilisation de l'extension de la Zone d'Activités de Mios Entreprises : Mios 0.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Budget Déchèterie professionnelle

En 2025, les montants constatés au CA 2024 sur le budget de la déchèterie professionnelle sont globalement reportés.
En effet, aucune donnée particulière au cours de l'exercice 2025 ne permet d'identifier de variations importantes par rapport à l'exercice précédent.

➢ Budget Alimentation en Eau Potable

Dans le cadre de l'exercice 2025, la COBAN souhaite maintenir un fort niveau d'investissement sur le réseau d'eau potable pour maintenir un service de qualité au profit des usagers et garantir une préservation de la ressource.
Cet engagement fort est réalisé sans augmentation du prix de l'eau et sera notamment assumé grâce aux excédents de fonctionnement.

➢ Budget de l'Office de tourisme intercommunal

Dans le cadre de l'exercice 2025, l'Office de tourisme Cœur du Bassin maintient sa politique ambitieuse visant à renforcer le lien sur l'ensemble du territoire.
La contribution versée par le budget principal reste stable, tout comme les tarifs de la taxe de séjour.

C – Une programmation pluriannuelle des investissements qui s'inscrit dans une logique de continuité

1 - Budget principal

Dans le cadre de l'exercice 2025, la COBAN maintiendra sa politique ambitieuse en matière d'investissement, avec notamment les opérations suivantes :

- (AP/CP) réhabilitation du siège social : **2,3 M€**,
- (AP/CP) piste cyclable Marcheprime/Biganos : **1,9 M€**,
- fonds de concours aux communes : **600 K€**,
- contribution au SIBA en investissement (eaux pluviales) : **530 K€**,
- études pour la construction des futures piscines : **400 K€**.

En fonction des informations fiscales qui seront communiquées, d'autres projets d'investissement pourront être validés et inscrits pour l'exercice 2025.
Le financement des investissements sera assuré principalement en 2025 par les excédents de fonctionnement constitués sur les exercices antérieurs.
Aucun emprunt supplémentaire ne serait nécessaire pour couvrir la charge nette d'investissement.

2 - Les budgets annexes

➢ Budget Collecte et traitement

Parmi les investissements identifiés on retrouve sur ce budget annexe le solde de l'opération relative à la réhabilitation du Centre technique intercommunal.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

➢ Budget Transport

Le budget Transport n'a pas vocation à porter des projets d'investissement important : les investissements relatifs aux infrastructures de transport sont portés par le budget principal.

➢ Budget ZAE

La nature du budget ZAE entraîne l'absence de flux réels sur la section d'investissement.

➢ Budget Déchèterie professionnelle

Les dépenses d'investissement de ce budget concernent principalement l'entretien de la déchèterie professionnelle et la voirie affectée.

➢ Budget Alimentation en Eau Potable

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des travaux de renouvellement sur les canalisations.

IV- AUTRES INFORMATIONS

A – Situation d'endettement

1 - Quelques chiffres clefs

Au cours de l'exercice 2024, la COBAN a souscrit deux emprunts :

- **Budget AEP** : **1,060 M€**,
- **Budget ZAE** : **2,18 M€** (l'encaissement de cet emprunt a eu lieu le 15 janvier 2025, son inscription faisant l'objet de restes à réaliser).

	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2022	01/01/2021
Dette globale	8.552.375 €	10.123.239 €	10.746.499 €	10.261.125 €	11.352.951 €
Taux moyen	2,53%	2,01%	1,83%	1,89%	2,01%
Durée résiduelle	12 ans 3 mois	9 ans 7 mois	10 ans 7 mois	12 ans 6 mois	12 ans 4 mois

2 - Une dette structurellement saine

La COBAN ne présente aucun en-cours de dette structuré présentant un risque de dégradation critique du taux à payer.
Au total, la dette de la COBAN compte **27** emprunts, contractés auprès de **9** établissements prêteurs.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

Le taux moyen de la dette est de **2,53%** (contre **2,01%** l'année précédente).

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 056 635 €	70,82%	2,01%
Variable	14 384 €	0,17%	3,24%
Livret A	1 604 770 €	18,76%	3,93%
Barrière	876 587 €	10,25%	3,55%
Ensemble des risques	**8 552 375 €**	**100,00%**	**2,53%**

L'encours de la dette de la COBAN est considéré comme particulièrement sécurisé et maîtrisé en raison du classement de **89,75%** de l'encours en A1 et **10,25%** en B1. Les emprunts de l'agglomération figurent dans les 2 classes les plus sécurisées du tableau tel que défini par la Charte de Bonne Conduite dite « Charte Gissler ».

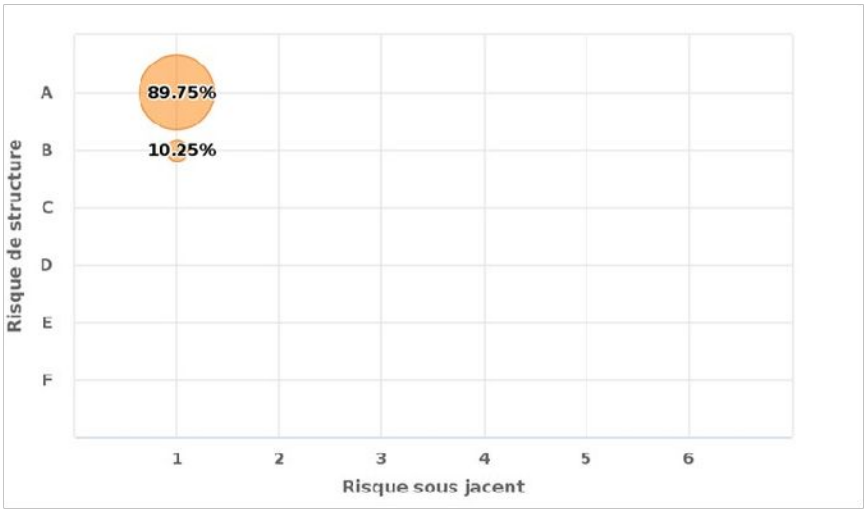

La grande part de taux fixe présente un avantage en matière de visibilité sur les échéances futures mais possède également quelques inconvénients, notamment en matière de souplesse de gestion et de coût de réaménagement potentiellement élevé en raison de pénalités prohibitives qui rendent l'opération de remboursement anticipée inopportune.

3 - Le profil de remboursement et sa répartition par établissement prêteur

Les pics de 2024, 2025 et 2028 correspondent aux remboursements des emprunts in fine contractés pour 3 ans chacun sur le budget annexe ZAE.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

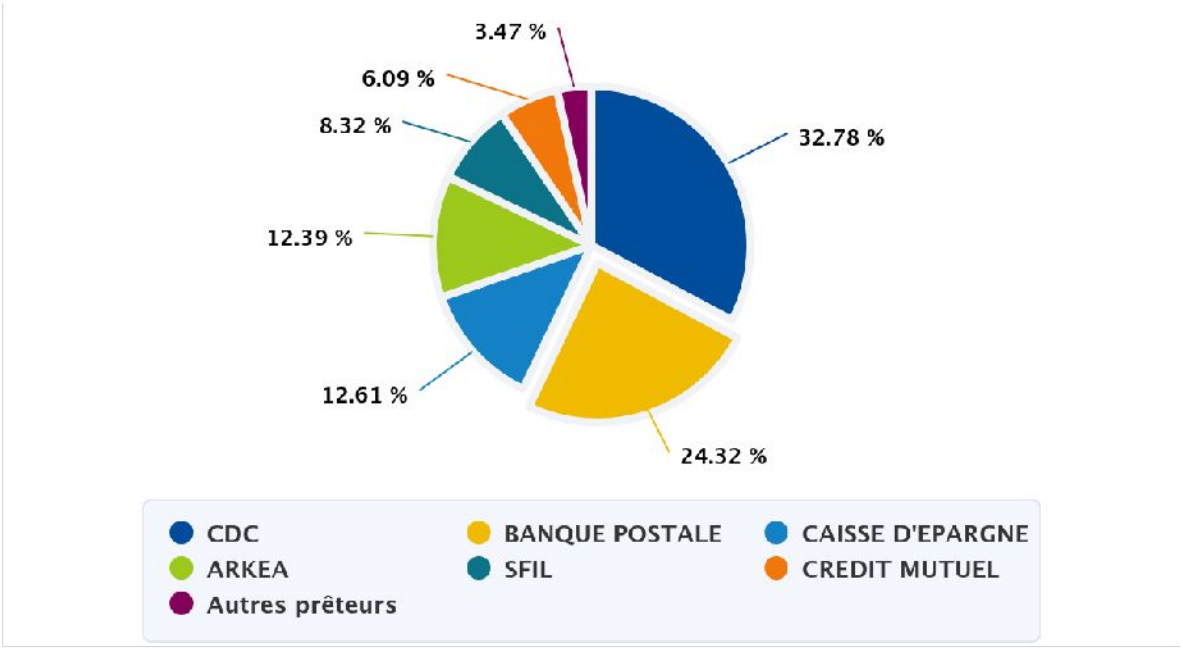

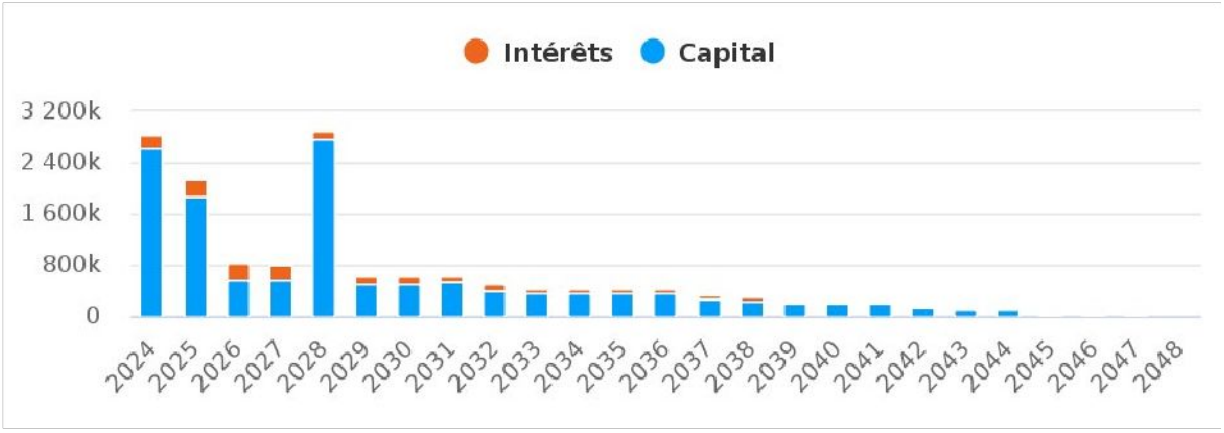

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 803 839 €	32,78 %
BANQUE POSTALE	2 080000 €	24,32 %
CAISSE D'EPARGNE	1 078 834 €	12,61 %
ARKEA	1 060 000 €	12,39 %
SFIL CAFFIL	711 934 €	8,32 %
CREDIT MUTUEL	521 051 €	6,09 %
Autres prêteurs	296 717 €	3,47 %
Ensemble des prêteurs	**10 123 239 €**	**100,00 %**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

4 - Répartition des emprunts par budget

BUDGET	Prêteur	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisat°	Risque de taux	CBC
Total général			**8 552 375,15 €**					
Total BA DECHETERIE PROF.			**532 000,00 €**					
BA DECHETERIE PROF.	BANQUE POSTALE	760 000,00 €	532 000,00 €	13,75 ans	Taux fixe à 1.57 %	2018	Fixe	1A
Total BA DECHETS			**1 159 421,01 €**					
BA DECHETS	SFIL	311 994,21 €	282 834,25 €	7,67 ans	Taux fixe à 5.02 %	2024	Fixe	1A
BA DECHETS	SFIL	427 745,78 €	403 597,06 €	11,42 ans	Taux fixe 3.17% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2024	Barrière	1B
BA DECHETS	CAISSE D'EPARGNE	531 080,04 €	472 989,70 €	6,57 ans	Taux fixe 3.78% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	2024	Barrière	1B
Total BA EAU POTABLE			**4 791 902,74 €**					
BA EAU POTABLE	CDC	199 957,58 €	158 299,73 €	18,75 ans	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	CDC	416 275,85 €	333 020,70 €	19,42 ans	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	CDC	86 666,68 €	70 000,03 €	20,92 ans	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	CDC	290 000,00 €	240 000,00 €	23,33 ans	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	CREDIT FONCIER	331 011,72 €	160 137,73 €	3,48 ans	Taux fixe à 3.59 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CDC	141 948,30 €	123 449,78 €	22,33 ans	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	CDC	1 284 891,42 €	1 039 688,11 €	17,33 ans	Taux fixe à 1.69 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CAISSE D'EPARGNE	172 372,01 €	31 661,17 €	0,92 an	Taux fixe à 3.96 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CDC	880 000,00 €	680 000,00 €	16,83 ans	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2020	Livret A	1A
BA EAU POTABLE	DEXIA CL	44 688,91 €	8 144,35 €	0,00 an	Taux fixe à 3.72 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	DEXIA CL	141 838,16 €	109 811,53 €	11,75 ans	Taux fixe à 4.12 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CDC	327 044,33 €	159 380,44 €	3,00 ans	Taux fixe à 3.92 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CAISSE D'EPARGNE	40 800,00 €	23 800,00 €	6,91 ans	Taux fixe à 1.02 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CAISSE D'EPARGNE	115 897,97 €	19 316,37 €	0,21 an	Taux fixe à 3.83 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CAISSE D'EPARGNE	137 544,50 €	43 192,89 €	1,91 ans	Taux fixe à 3.97 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	SFIL	76 709,04 €	14 383,51 €	6,67 ans	(Euribor 3M + 0.22)-Floor -0.22 sur Euribor 3M	2020	Variable	1A
BA EAU POTABLE	SFIL	61 039,96 €	11 119,22 €	0,00 an	Taux fixe à 3.19 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CREDIT AGRICOLE	103 550,75 €	18 623,71 €	0,26 an	Taux fixe à 3.15 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	CAISSE D'EPARGNE	665 330,55 €	487 873,47 €	11,67 ans	Taux fixe à 1.59 %	2020	Fixe	1A
BA EAU POTABLE	ARKEA	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €	20,00 ans	Taux fixe à 3.44 %	2024	Fixe	1A
Total BA ZAE			**1 200 000,00 €**					
BA ZAE	BANQUE POSTALE	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,08 an	Taux fixe à 0.33 %	2022	Fixe	1A
Total BUDGET PRINCIPAL			**869 051,40 €**					
BUDGET PRINCIPAL	BANQUE POSTALE	720 000,00 €	348 000,00 €	7,00 ans	Taux fixe à 0.9 %	2016	Fixe	1A
BUDGET PRINCIPAL	CREDIT MUTUEL	750 000,00 €	521 051,40 €	13,08 ans	Taux fixe à 1.47 %	2018	Fixe	1A

B – Ressources humaines

1 - La structure des effectifs

Les effectifs de la COBAN sont en évolution constante depuis 2022, tant en nombre d'ETP qu'en structuration de ces catégories.

	2022		2023		2024	
Catégorie	**Nombre d'agents en ETP**	**Part totale en %**	**Nombre d'agents en ETP**	**Part totale en %**	**Nombre d'agents en ETP**	**Part totale en %**
Catégorie C	71	69,61%	74	67,89%	75	61,48%
Catégorie B	12	11,76%	15	13,76%	20	16,39%
Catégorie A	19	18,63%	20	18,35%	27	22,13%
Effectif total	**102**		**109**		**122**	

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

2 - Répartition des effectifs en 2025

Au 1er janvier 2025, les effectifs de l'agglomération comptent 122 agents permanents, dont 110 à temps complet (hors saisonniers), composés majoritairement d'agents de catégorie C qui travaillent principalement pour la Direction technique. Cependant, on observe depuis ces dernières années une évolution des catégories B et A.

Catégorie	Nombre d'agents en ETP	Part totale en %
Catégorie C	74	61,48%
Catégorie B	21	17,21%
Catégorie A	27	22,13%
Effectif total	**122**	

3 - Répartition des effectifs par filière

Les services de la COBAN sont structurés en 3 pôles :

1. Un pôle « Ressources » concentre l'ensemble des fonctions supports, par définition transversales (Ressources humaines, Commande publique, Finances, Affaires juridiques et Archives mutualisé) ;
2. Un pôle « Technique et ingénierie » comprend les fonctions opérationnelles ;
3. Un pôle « Développement et cadre de vie » se compose de l'ensemble des activités de développement économique, de transport, de mobilité, de cohésion sociale avec la CTG et le service mutualisé LAEP.

Les Directions de la Communication et des Assemblées sont sous la responsabilité directe de la Directrice Générale des Services (DGS).

Part des femmes et des hommes par filières

Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	34	4	38
filière technique	11	46	57
filière médico sociale	1	1	2
TOTAL	46	51	97

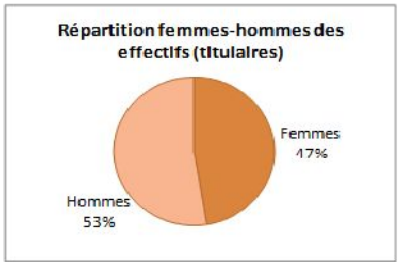

Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	3	7
filière technique	3	14	17
filière médico sociale	1	0	1
TOTAL	8	17	25

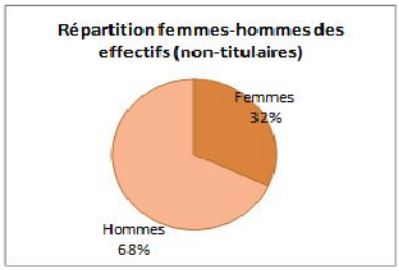

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

4 - Evolution des emplois permanents

La COBAN emploie, au 31 décembre 2024, 122 agents permanents. Le tableau des emplois permanents illustre la situation telle qu'elle se présente.

Au sein de la filière administrative, 84% des agents titulaires et non-titulaires sont des femmes, pour 19% dans la filière technique.

Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	38	7	45	84%	16%
technique	14	60	74	19%	81%
medico sociale	2	1	3	67%	33%
TOTAL	54	68	122	44%	56%

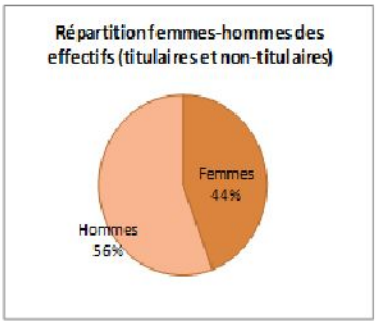

5 – Pyramide des âges

Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
+ 51 ans	26	48%	31	46%
40 à 50 ans	22	41%	16	24%
30 à 39 ans	4	7%	18	26%
- 30 ans	2	4%	3	4%
Total	54	100%	68	100%

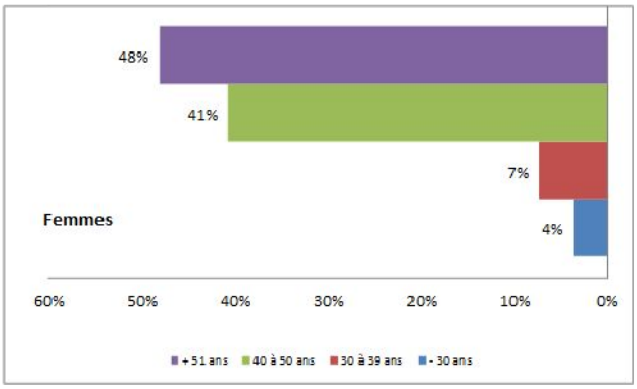

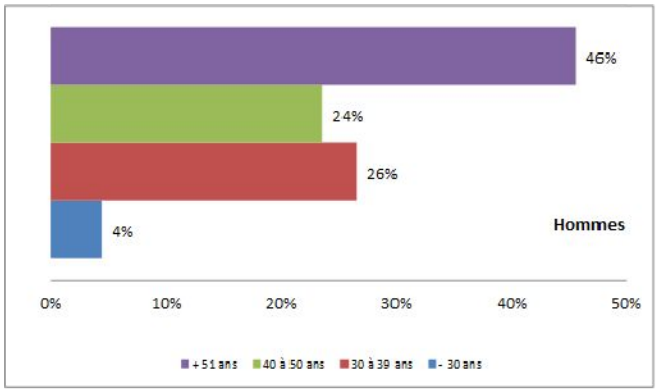

La majorité des agents de l'agglomération présente un âge supérieur à 51 ans.
Cette tranche d'âge est très significativement la plus représentée parmi les effectifs.
La tranche d'âge des moins de 30 ans est très faiblement représentée (4%), qu'il s'agisse des hommes ou des femmes).

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

C – Indemnités des élus

INDEMNITES ELUS COBAN -SIBA- SYBARVAL									
Nom-Prénom	**Fonction**	**COBAN**		**Fonction**	**SIBA**		**Fonction**	**SYBARVAL**	
		Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais		Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais		Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais
DANEY Xavier	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
LAFON Bruno	Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
LARRUE Marie	Vice-Présidente	21 703,56 €		Vice-Présidente	6 356,76 €	Néant	Présidente	17 481,12 €	Néant
LE HARIVEL DE GONNEVILLE Philippe	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
LE YONDRE Nathalie	Vice-Présidente	21 703,56 €		Vice-Présidente	6 356,76 €	Néant			
MARTINEZ José-Manuel	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
PAIN Cédric	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
ROSAZZA RIZ Jean-Yves	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
BOURSIER Patrick	Conseiller Communautaire		295,80 €						
GUIGNARD Laetitia	Conseillère Communautaire		84,60 €						
MANO Alain	Conseiller Communautaire		64,00 €						

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 033-243301504-20250319-2025_003_DEL-DE

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

46 avenue des Colonies
33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél : 05 57 76 17 17
contact@coban-atlantique.fr
www.coban-atlantique.fr